

2021

# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT



 Cubzadais  
Fronsadais

# EXERCICE 2021

## RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Ce rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais Fronsadais présente un rapport unique pour la compétence assainissement collectif et non collectif.

Le SIAEPA du Cubzadais Fronsadais est compétent pour la collecte et le traitement des eaux usées domestiques auprès de 26 communes.

Ce rapport décrit l'organisation du syndicat, ses compétences et ses principes de fonctionnement.

A partir des indicateurs de performance, techniques et financiers, mentionnés dans le décret n°2007- 675 et l'arrêté du 2 mai 2007, ce rapport présente par la suite le fonctionnement et la performance du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport a été présenté au comité syndical du SIAEPA du Cubzadais Fronsadais, le 30 septembre 2022.

# SOMMAIRE

<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....</b>	<b>1</b>
<b>1 LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>2</b>
1.1 SYNTHESE DES PRINCIPALES DONNEES DU SIAEPA CUBZADAIS FRONSADAIS EN 2021 .....	2
1.2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCES .....	3
1.3 FAITS MARQUANTS 2021.....	4
1.4 LE TERRITOIRE .....	5
1.5 GOUVERNANCE .....	6
1.6 MODE DE GESTION ET D'EXPLOITATION .....	6
1.7 LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) .....	6
1.8 LE PATRIMOINE DU SERVICE .....	1
<b>2 LES ABONNES .....</b>	<b>2</b>
2.1 DETAIL DES ABONNES ET D'HABITANTS AU 31/12/2021 .....	2
2.1.1 Taux d'abonnés desservis par l'assainissement collectif .....	3
2.1.2 Différents types d'abonnés.....	3
2.1.3 Identification des rejets particuliers .....	4
2.1.4 Volume par abonné .....	4
<b>3 SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>5</b>
3.1 SUIVI DES INDICATEURS DE QUALITE.....	5
3.1.1 Connaissance des rejets au milieu naturel .....	5
3.1.2 CONNAISSANCE DES RESEAUX DE COLLECTE.....	6
3.2 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE CAVIGNAC .....	8
3.2.1 Le réseau de collecte .....	8
3.2.2 La station de traitement .....	8
3.3 LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE LA STATION D'EPURATION DE PORTO .....	11
3.3.1 Le réseau de collecte .....	11
3.3.2 La station de traitement .....	12
3.4 SYSTEME ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE LA STATION D'EPURATION DE FRONSAC 15	
3.4.1 Le réseau de collecte .....	15
3.4.2 La station de traitement .....	16
3.5 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE GALGON .....	18
3.5.1 Le Reseau de collecte.....	18
3.5.2 La station de traitement .....	18
3.6 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE LUGON ET I'ILE DU CARNAY.....	21
3.6.1 Le Reseau de collecte.....	21
3.6.2 La station de traitement .....	22
3.7 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE PERISSAC .....	24
3.7.1 Le Reseau de collecte.....	24
3.7.2 La station de traitement .....	25

<b>3.8</b>	<b>SYSTEME ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE PEUJARD.....</b>	<b>27</b>
3.8.1	Le Reseau de collecte.....	27
3.8.2	La station de traitement .....	28
<b>3.9</b>	<b>SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE PRIGNAC ET MARCAMP.....</b>	<b>30</b>
3.9.1	Le reseau de collecte .....	30
3.9.2	La station de traitement .....	31
<b>3.10</b>	<b>SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT ROMAIN LA VIRVEE.....</b>	<b>33</b>
3.10.1	Le reseau de collecte .....	33
3.10.2	La station de traitement .....	34
<b>3.11</b>	<b>SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VERAC .....</b>	<b>36</b>
3.11.1	Le reseau de collecte .....	36
3.11.2	La station de traitement .....	36
<b>3.12</b>	<b>SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VILLEGOUGE .....</b>	<b>38</b>
3.12.1	Le reseau de collecte .....	38
3.12.2	La station de traitement .....	38
<b>3.13</b>	<b>ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE MARCENAI, TARNES, MOUILLAC, SAILLANS, SAINT AIGNAN ET SAINT GENES DE FRONSAC.....</b>	<b>40</b>
<b>3.14</b>	<b>SYNTHESE DU FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DU SIAEPA .....</b>	<b>40</b>
3.14.1	Opérations de curage .....	40
3.14.2	Opérations de désobstruction.....	41
3.14.3	Débordements chez les usagers .....	41
3.14.4	SYNTHESE DES CONFORMITES 2021 des stations d'épuration .....	42
<b>4</b>	<b>INTERVENTIONS ET TRAVAUX.....</b>	<b>44</b>
4.1	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX .....	44
4.2	EXTENSIONS DE RESEAUX PAR LE SIAEPA .....	44
4.3	EXTENSIONS DE RESEAUX D'OPERATIONS PRIVEES.....	44
4.4	BILAN DES INTERVENTIONS DE L'ANNEE ET INDICATEURS ASSOCIES .....	45
<b>5</b>	<b>TARIFICATION DE L'EAU.....</b>	<b>47</b>
5.1	PRIX DE L'EAU .....	47
5.1.1	Les modalités de tarification.....	47
5.1.2	Le prix de l'eau .....	47
5.1.3	Présentation d'une facture .....	48
5.2	FACTURATION.....	49
5.2.1	Taux d'impayés .....	49
5.2.2	Taux de réclamations.....	50
5.2.3	Ecrêtements et dégrèvements.....	50
5.3	REDEVANCES AEAG .....	51
<b>6</b>	<b>BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA.....</b>	<b>52</b>
6.1.1	Autofinancement et capacité d'emprunt .....	52
6.1.2	Durée d'extinction de la dette .....	52
6.1.3	Investissements .....	53
<b>7</b>	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....</b>	<b>53</b>
7.1	ABANDON DE CREANCES .....	53
7.2	OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	53

<b>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....</b>	<b>54</b>
<b>1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE.....</b>	<b>56</b>
<b>2 INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>58</b>
<b>3 OPERATIONS REALISEES EN 2021 .....</b>	<b>59</b>
<b>3.1 INSTRUCTIONS DES REALISATIONS ET DES REHABILITATIONS .....</b>	<b>59</b>
3.1.1 Avis sur les projets .....	59
3.1.2 Contrôles de conformité .....	60
<b>3.2 CONTROLES DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS EXISTANTES....</b>	<b>61</b>
3.2.1 Communes faisant l'objet de la campagne de visites périodiques .....	61
3.2.2 Par les Mairies ou les particuliers en 2021 .....	62
3.2.3 dans le cadre de ventes immobilières .....	63
3.2.4 Synthèse des contrôles réalisés en 2021 .....	64
<b>4 OPERATIONS PREVUES POUR 2022 .....</b>	<b>65</b>
<b>5 TARIFICATION ET BILAN FINANCIER DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....</b>	<b>65</b>
<b>5.1 REDEVANCE .....</b>	<b>65</b>
<b>5.2 FACTURATION DANS LE CADRE DE VENTES IMMOBILIERES .....</b>	<b>65</b>
<b>5.3 BILAN FINANCIER .....</b>	<b>65</b>

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

# 1 LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE ASSAINISSEMENT

## 1.1 SYNTHÈSE DES PRINCIPALES DONNÉES DU SIAEPA CUBZADAIS FRONSADAIS EN 2021

Domaine	Indicateurs spécifiques	Unité	2020	2021	Evolution
Gestion patrimoniale	Nombre de stations d'épuration	-	11	11	0 %
	Nombre de postes de refoulement	-	113	113	0 %
	Linéaire Réseau Gravitaire	ml	221 500	224 612	+1.4 %
	Linéaire Réseau Refoulement	ml	62 780	62 780	0 %
	Indice de connaissance des réseaux	%	85	85	-
	Indice de connaissance des rejets directs au milieu naturel	%	80	80	-
	Nombre de secteurs nécessitant un curage fréquent par 100 km de réseau	-	4.5	4.4	-2.2 %
	Nombre de stations conformes (*)	Nb	6	6	0 %
	Taux moyen de renouvellement des réseaux	%	0.25	0.94	+376 %
Continuité du service	Taux de débordement des effluents chez les usagers	Nb /1000 hab	0.00	0.09	-
	Linéaire de curage réalisé	ml	30 952	28 414	-8.2 %
	Volumes Assainissement facturés	m3/an	1 554 936	1 589 120	+2.2 %
	Volumes traités	m3/an	1 979 935	1 931 715	-2.4 %
	Consommation par abonné	m3/an	106.8	103	-3.6 %
	Boues traitées	T de ms	654.8	572.61	-12.6 %
	Conformité de la filière boues	%	100%	100 %	0 %
Gestion des abonnés	Nombre d'abonnés	-	14 553	14 850	+2 %
	Nombre d'abonnés domestiques	-	14 549	14 847	+2%
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2.75	3.02 %	+9.8 %
	Taux de réclamations	-	0.89	0,20	-81.6 %
	Prix de l'Assainissement pour 120 m3	€TTC / m3	3.124	3.171	+1.5 %

## 1.2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCES

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur.

Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2021
Indicateurs descriptifs des services d'assainissement					
D201.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	INSEE	33 400
D202.0	Réseau	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	Collectivité	3
D203.0	Boue	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	SOGEDO	572.61
D204.0	Abonnés	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€ TTC / m <sup>3</sup>	SOGEDO	3.17
Indicateurs de performance					
IP201.1	Abonnés	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	Collectivité	63
IP202.2	Réseau	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	De 0 à 120 points	SOGEDO	85
P203.3	Collecte	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	90
P204.3	Epuration	Conformité des équipements d'épuration aux prestations nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	90
P205.3	Epuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	64
IP206.3	Boue	Taux des boues issues des ouvrages d'épuration évacuées lors des filières conformes à la réglementation	%	SOGEDO	100
IP207.0	Gestion financière	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€ / m <sup>3</sup> facturé	Collectivité	0
IP251.1	Abonnés	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nb / 1000 habitants desservis	SOGEDO	0.09
IP252.2	Réseau	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nb / 100km	SOGEDO	3.5
IP253.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées	%	Collectivité	0.24
P254.3	Epuration	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	DDTM	98%
IP255.3	Collecte	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Unité	SOGEDO	80
IP256.2	Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Année	Collectivité	3



IP257.0	Gestion financière	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Service d'eau potable	3,02
IP258.1	Abonnés	Taux de réclamations	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	0.20

### 1.3 FAITS MARQUANTS 2021

L'année 2021 a été marquée par le début du nouveau contrat de concession pour les services eau potable et assainissement collectif.

Le nouveau contrat a pris effet au 01 janvier 2021 et pour une durée de 12 ans. Le titulaire est SOGEDO.

Les travaux sur la station d'épuration de Porto se finalisent et devraient être terminés milieu d'année prochaine (2022).

Les chantiers les plus importants réalisés et réceptionnés en 2021 sont illustrés ci-après :

- Une extension de 1800 ml a été réalisée sur la commune de LA LANDE DE FRONSAC permettant le raccordement de 94 habitations au réseau d'assainissement collectif,



Photos des travaux de pose du réseau d'eaux usées sur la commune de LA LANDE DE FRONSAC

- La canalisation de rejet de la station d'épuration de Porto à la Dordogne a été renouvelée. Elle est de diamètre 600 mm et d'une longueur de presque 450 ml.



Photos des travaux de pose de la canalisation de rejet de la STEP de PORTO

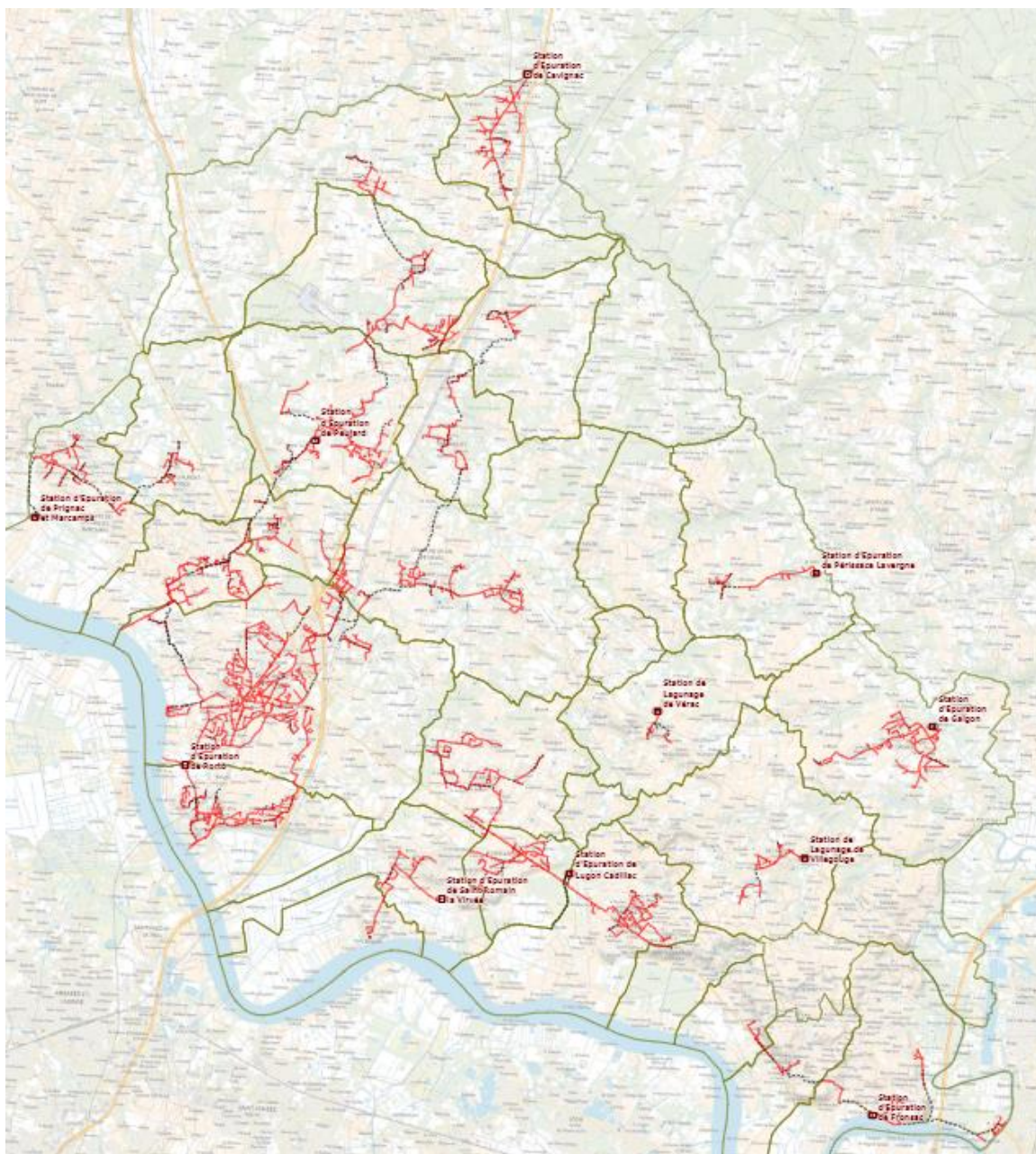
Dans le cadre du nouveau contrat, le prix de l'assainissement est dissocié avec une part collectivité fixe s'élevant à 20.40 € et à 1,408 €/m<sup>3</sup> pour la part variable.

## 1.4 LE TERRITOIRE

32 communes adhèrent pour les compétences eau potable et assainissement collectif et assainissement non collectif au SIAEPA Cubzadais Fonsadais. Parmi ces 32 communes, 26 sont dotées de réseaux d'assainissement d'eaux usées.

Le plan ci-après présente l'implantation des stations d'épuration et des réseaux associés sur le territoire.

Le territoire est composé de 11 STEP dont 4 intercommunales représentant 19 communes sur les 26 assainies. A noter que la STEP de Peujard est vouée à être réhabilitée en poste de refoulement et bassin tampon en 2022. Les effluents des communes de Peujard, Cubnezais et Cézac seront redirigés vers la STEP de PORTO.





## 1.5 GOUVERNANCE

Le comité syndical installé en septembre 2020 est composé de 64 délégués désignés par les membres adhérents. Il vote les budgets, les tarifs des services, les grandes orientations stratégiques et financière et valide les comptes administratifs du SIAEPA.

Le bureau syndical comprend 24 membres élus du comité.

## 1.6 MODE DE GESTION ET D'EXPLOITATION

La gestion courante du patrimoine est confiée à un exploitant, en délégation de service public pour toutes les sous-compétences production, stockage, transfert et distribution.

Le SIAEPA dispose depuis le 01 janvier 2021 d'un contrat de concession des services publics de l'eau potable et des eaux usées avec la société SOGEDO, jusqu'au 31 décembre 2032.

Le règlement de Service Eau Potable existe et est appliqué sur le territoire syndical.

Les missions du SIAEPA et de la SOGEDO sont réparties comme suit :

SIAEPA	SOGEDO
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Gère et protège</b> la ressource en eau potable</li><li>➤ <b>Réalise les investissements nécessaires</b> au bon fonctionnement du service (construction et rénovation des ouvrages et des nouveaux réseaux, remplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées vétustes)</li><li>➤ <b>Pilote le contrat de concession</b></li><li>➤ <b>Rend compte</b> aux élus locaux, à ses adhérents et aux partenaires institutionnels</li><li>➤ <b>Informe et sensibilise</b> les populations</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Gère le service au quotidien</b> : pilote les ouvrages (usines, station de pompes...)</li><li>➤ <b>Entretient et renouvelle les équipements</b></li><li>➤ <b>Relève les compteurs d'eau et assure la facturation</b> aux usagers</li><li>➤ <b>Rend compte au SIAEPA</b> du bon respect des objectifs assignés (rapport annuel, indicateurs de performance)</li><li>➤ <b>Informe et sensibilise</b> les populations</li></ul>

Les règlements de Service Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif existent et sont appliqués sur le territoire syndical.

## 1.7 LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article 1413-1), les communes de plus de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants doivent créer une CCSPL pour l'ensemble des services publics pour lesquels ils sont compétents. Cette commission, présidée par le Président du SIAEPA Cubzadais Fronsadais, Monsieur Patrice GALLIER, comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

La constitution d'une CCSPL impose un contenu du présent rapport plus complet, avec des indicateurs supplémentaires.

La CCSPL créée par le SIAEPA Cubzadais Fronsadais est composée des membres suivants :

<b>ASSOCIATIONS ET AUTRES</b>	<b>Jacques MAUGEIN</b>	<b>ELUS</b>	<b>Monsieur Patrice GALLIER</b>
	<b>Max PORTETS</b>		<b>Madame Isabelle LAVANDIER</b>
	<b>Jean-Michel MEUNIER</b>		<b>Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU</b>
	<b>Alain MICHAUX</b>		<b>Monsieur Frédéric DUBOSCQ</b>
	<b>Didier BENOIST</b>		<b>Monsieur Francis DELPECH</b>
	<b>Gilbert SICOT</b>		<b>Marie-Claude FOURCADET</b>
	<b>Jean-Marie LOUBRADOU</b>		
	<b>Louis QUETIER</b>		
	<b>Jean-Louis MASSON PISSEU</b>		

Au moins deux réunions annuelles ont lieu avec les membres de la CCSPL. La première se déroule au mois de Juin pour la présentation du Rapport Annuel du Délégué avant délibération par le Comité Syndical. La seconde est organisée au mois de septembre pour la présentation du présent rapport, avant délibération par le Comité Syndical.

## 1.8 LE PATRIMOINE DU SERVICE

	2020	2021
Linéaire de réseau gravitaire (hors branchements), en km	221,5	224,6
Linéaire de réseau refoulement (hors branchements), en km	62,78	62,78
Nombre de station d'épuration	11	11
Nombre de poste de refoulement	113	113
Nombre d'abonnés	14 553	14 850

## 2 LES ABONNES

### 2.1 DETAIL DES ABONNES ET D'HABITANTS AU 31/12/2021

Le nombre d'abonnés par commune est détaillé dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	2020		2021		Evolution nbe abonnés 2020/2021
	ABONNES	POPULATION estimée RACCORDEE*	ABONNES **	POPULATION estimée RACCORDEE*	
Asques	70	137	72	141	2.86 %
Val de Virvée	780	1850	796	1 888	2.05 %
Cadillac en Fronsadais	574	1293	576	1 298	0.35 %
Cavignac	816	1850	845	1 915	3.55 %
Cézac	251	649	262	677	4.38 %
Cubnezais	471	1100	492	1 149	4.46 %
Cubzac les Ponts	966	2100	976	2 121	1.04 %
Fronsac	282	573	290	589	2.84 %
Galgon	900	1834	937	1 910	4.11 %
Gauriaguet	324	775	330	790	1.85 %
La Lande de Fronsac	613	1453	631	1 496	2.94 %
La Rivière	68	155	69	157	1.47 %
Lugon et l'île du Carney	501	1064	509	1 081	1.60 %
Marsas	174	427	182	446	4.60 %
Mouillac		0	0	0	-
Perissac	178	402	173	391	-2.81 %
Peujard	758	1872	773	1 909	1.98 %
Saillans		0	0	0	-
St Aignan		0	0	0	-
St André de Cubzac	4 663	10255	4 724	10 389	1.31 %
St Genès de Fronsac		0	0	0	-
St Germain la Rivière	24	54	23	52	-4.17 %
St Gervais	625	1521	634	1 543	1.44 %
St Laurent d'Arce	171	405	180	427	5.26 %
St Michel de Fronsac	79	162	80	164	1.27 %
St Romain la Virvée	208	457	210	461	0.96 %
Tarnes		0	0	0	-
Vérac	60	148	59	145	-1.67 %
Villegouge	229	482	237	498	3.49 %
Virzac	351	841	354	848	0.85 %
Marcenais		0		0	-
Prignac et Marcamps	417	875	436	915	4.56 %
<b>TOTAUX</b>	<b>14 553</b>	<b>32 734</b>	<b>14 850</b>	<b>33 400</b>	<b>2.04 %</b>

\*Le calcul de l'estimation de la population 2021 a été fait à partir des données INSEE 2019 (dernières données disponibles). Le nombre moyen d'habitant par commune a été déterminé avec le ratio population totale / nombre d'abonné.

Pour l'année 2020, la population estimée a été calculée en ajoutant à la population 2019 la différence entre le nombre d'abonnés 2020 et 2019, multiplié par le nombre moyen d'habitant par logement. L'estimation de la population raccordée a été faite en multipliant le nombre d'abonné par le nombre moyen d'occupant par logement sur la commune.

\*\*Pour l'année 2021, la population estimée a été calculée en ajoutant à la population 2020 estimée la différence entre le nombre d'abonnés 2021 et 2020, multiplié par le nombre moyen d'habitant par logement. L'estimation de la population raccordée a été faite en multipliant le nombre d'abonné par le nombre moyen d'occupant par logement sur la commune.

\*\*\* Le nombre d'abonnés inactifs n'est pas pris en compte.

### 2.1.1 TAUX D'ABONNES DESSERVIS PAR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Nombre d'abonnés eau des communes avec un réseau d'assainissement : 23 569

Nombre d'abonnés assainissement : 14 850

Taux :  $14\,850 / 23\,569 = 63\%$

En effectuant le calcul sur la base des documents de zonage d'assainissement en vigueur, le taux passe à environ **86%**.

Ce taux reste équivalent à celui de 2020. La création de 134 nouveaux branchements sur le territoire en 2021 - globalement tous en zonage collectif -, est contre balancée par l'approbation du zonage de Tarnès en 2021 (cf paragraphe 3.13) puisque Tarnès ne dispose pas de réseau d'assainissement.

### 2.1.2 DIFFERENTS TYPES D'ABONNES

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, nous définissons différents types d'abonnés :

- Abonnés domestiques et assimilés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'Environnement,
- Abonnés spéciaux dont la Taxe Contre Valeur Pollution est perçue directement par l'Agence de l'Eau,

Un abonné est raccordable lorsqu'un réseau de collecte des eaux usées passe à proximité de sa propriété.

### 2.1.3 IDENTIFICATION DES REJETS PARTICULIERS

Les abonnés de type "industriel" raccordés et susceptibles d'avoir une influence significative sur le fonctionnement du système d'assainissement sont :

Etablissement	Activité	Charge polluante rejetée (kg DBO <sub>5</sub> /j)	Caractéristiques de l'effluent	Volume rejeté (m <sup>3</sup> /an)	Date de convention spéciale de rejet
CUSENIER	Vinification	80 kg/j	Eaux de lavage	11 663	03/11/2020
Commune de St Mariens	Domestique + laverie	Théorique 15 kg/j	Commune	6 305	Fin de la convention et déconnexion en Avril 2021
Géant	Grande Distribution	Théorique 14.4 kg/j	Eaux de lavage	5 577	14/12/2020
Jaillance Brouette	Vinification	6.56 kg/j	Eaux de lavage	871	15/07/2013

### 2.1.4 VOLUME PAR ABONNE

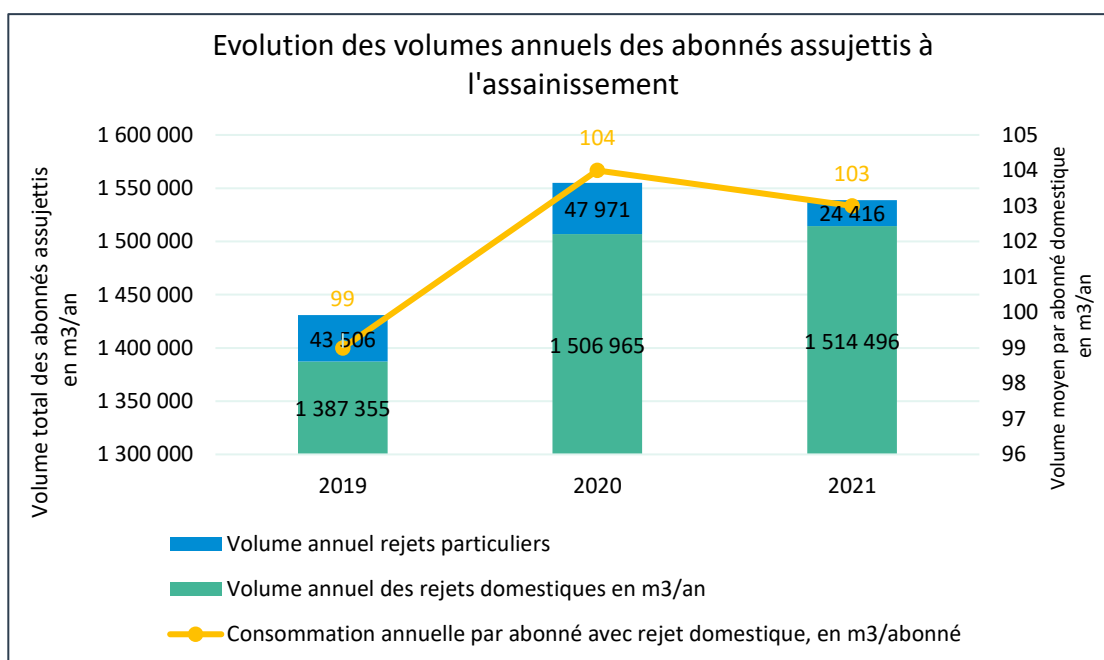
Les volumes facturés en assainissement sur l'ensemble du territoire représentent **1 589 120 m<sup>3</sup>**.

En tenant compte uniquement des volumes facturés en assainissement, la consommation moyenne par abonné assujetti est de **103 m<sup>3</sup>/abonné** en 2021 (113 m<sup>3</sup>/abonné en eau potable en 2021).

La part des entreprises avec convention (citées ci-avant), étant minime, la consommation annuelle par abonné domestique ou assimilé reste la même.

La part des rejets particuliers représente **24 416 m<sup>3</sup>** (47 971 m<sup>3</sup> en 2020). Cette baisse s'explique par la déconnexion de la commune de Saint Mariens sur le système de traitement de Cavignac.

Le graphique ci-contre montre l'évolution des rejets des abonnés assujettis à l'assainissement des trois dernières années :



## 3 SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

### 3.1 SUIVI DES INDICATEURS DE QUALITE

#### 3.1.1 CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL

Afin de recenser et corriger les rejets inopinés d'effluents non traités directement au milieu naturel, un **indicateur de performance**, dont la valeur est comprise entre 0 et 120, a été défini sur les critères suivants :

Indicateur	Définition
Connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	<p>➤ <b>Etape A</b> : Eléments communs à tous les types de réseaux:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>+ 20 : Localisation des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte non raccordés, déversoirs d'orage, trop-pleins de poste de refoulement)</li><li>+ 10 : Evaluation de la pollution collectée en amont de chaque point de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)</li><li>+ 20 : Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejets au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement</li><li>+ 30 : Réalisation de mesures de débit et pollution sur ces rejets</li><li>+ 10 : Présentation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration</li><li>+ 10 : Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur ceux-ci</li></ul> <p>Eléments suivants pris en compte si Etape A &gt; 80 points</p> <p>➤ <b>Etape B</b> : Pour les secteurs équipés (même partiellement) en réseaux séparatifs</p> <ul style="list-style-type: none"><li>+ 10 : Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total</li></ul> <p>➤ <b>Etape C</b> : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</p> <ul style="list-style-type: none"><li>+ 10 : Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage</li></ul>

Indice de la connaissance des rejets au milieu naturel	2021
Localisation des points de rejets potentiels	80



Les données nécessaires à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement du réseau et à la limitation de la pollution directement rejetée au milieu naturel ne peuvent être obtenues que par la réalisation d'un diagnostic très précis du réseau de collecte.

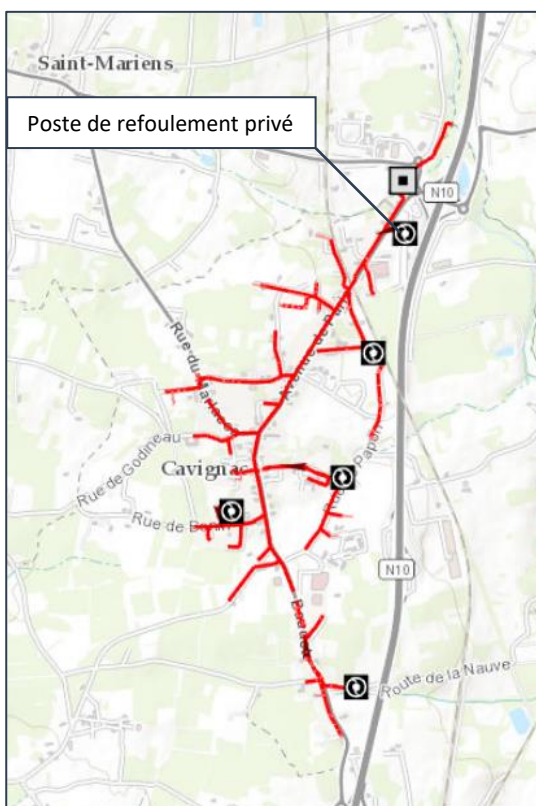
### 3.1.2 CONNAISSANCE DES RESEAUX DE COLLECTE

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence <b>d'un plan des réseaux de collecte des eaux usées</b> mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de refoulement ou de relèvement, déversoirs d'orage,...), et s'ils existent, les points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire, avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et <u>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.</u>	oui	10
Lorsque les matériaux et les diamètres sont renseignés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque les informations sur les matériaux et diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	<b>Pourcentage du linéaire</b> de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées	100%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, <b>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.</b>	oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	<b>Pourcentage du linéaire</b> de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées	100%	5
A ce stade du barème, 40 points au minimum doivent être obtenus pour pouvoir y ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, <b>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.</b>	non	0

Lorsque l'altimétrie est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'altimétrie des canalisations est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	<b>Pourcentage du linéaire</b> de réseau dont les informations sur l'altimétrie des tronçons sont renseignées	11%	0
+ 10 points	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de collecte et transport des eaux usées.	oui	10
+ 10 points	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	oui	10
+ 10 points	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	oui	10
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa résiliation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	non	0
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	non	0
<b>Nombre de points total obtenus</b>			<b>85</b>

## 3.2 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE CAVIGNAC

### 3.2.1 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé à ce système de traitement est de **10,9 kilomètres** et comprend 4 postes de refoulement publics.

Des opérations de désobstruction de réseaux ont été réalisées, représentant 90 ml et environ un cinquième du réseau a été curé en 2021.

Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

Concernant l'entretien des postes de refoulement, plus de deux curages annuels ont été faits, avec 11 curages sur les 4 ouvrages. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

En 2021, **845 abonnés** (contre 816 en 2020) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Cavignac, représentant **85 949 m<sup>3</sup>** comptabilisé.

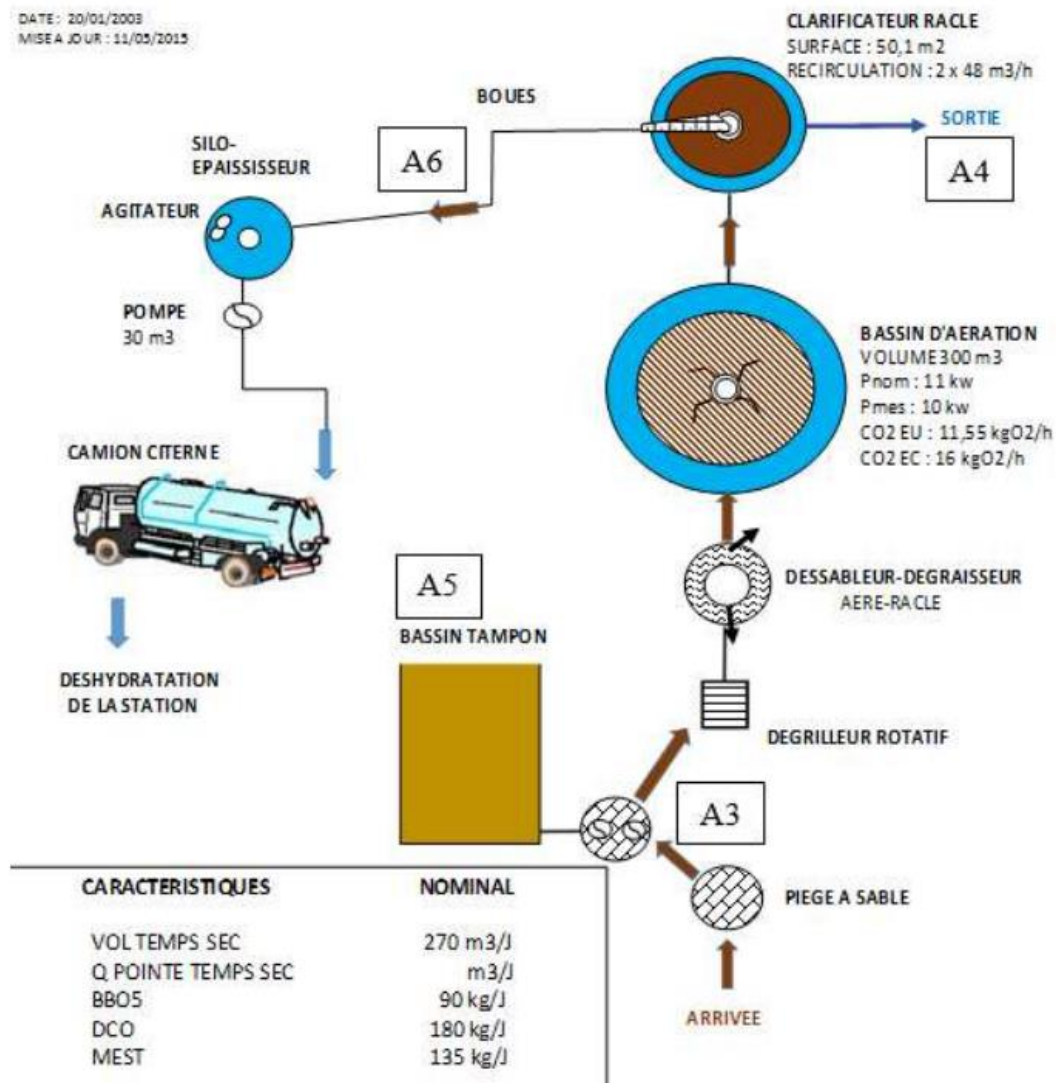
A noter que la commune de Saint Mariens était également raccordée sur ce réseau jusqu'au mois d'Avril. 1 établissement sur cette commune disposait d'une convention spéciale de déversement et a rejeté 5 836 m<sup>3</sup>. Dès la mise en service de la nouvelle station d'épuration de Saint Mariens, la déconnexion de ces effluents a été définitivement faite sur le site de Cavignac. Cela représentait environ 150 abonnés.

En 2021, 85 949 m<sup>3</sup> ont été facturés sur la commune.

### 3.2.2 LA STATION DE TRAITEMENT

La station de traitement de Cavignac a actuellement une capacité de 1500 EH.

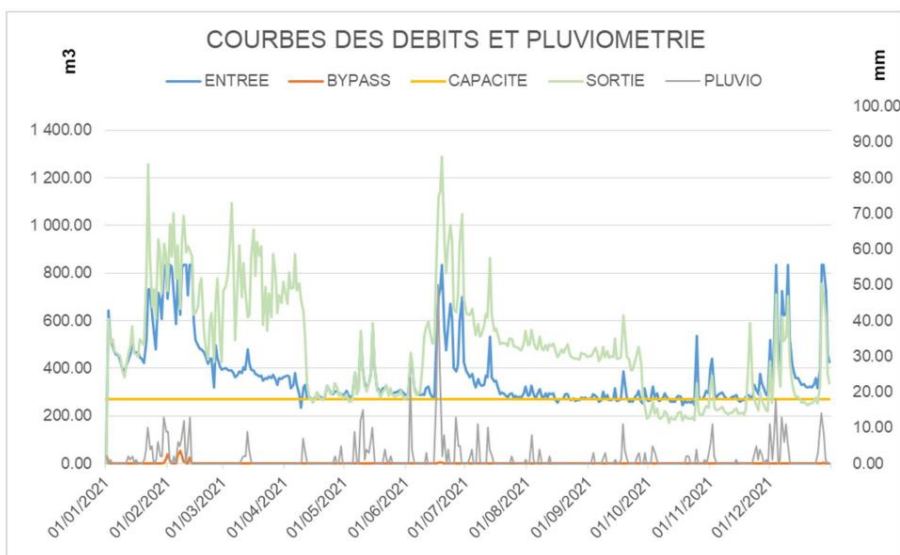
DATE : 20/01/2009  
MISE A JOUR : 11/05/2015



## ➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Le tableau ci-après synthétise les éléments concernant l'évolution de la charge hydraulique de l'ouvrage :

Charge hydraulique	2020	2021	2020/2021
Volume d'eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	151 836	137 271	-9.6 %
Dont Volume d'eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an) St Mariens	26 564	5 836	-72.1 %
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	416	376	-9.6 %
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)	306	302	-1.3 %
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m <sup>3</sup> /j)	311	281	-9.6 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m <sup>3</sup> /j)	603	426	-29.4 %



Le canal de sortie ne permet pas d'obtenir une bonne mesure en sortie, ce qui explique la différence entrée/sortie.

Afin de fiabiliser cette donnée, il est prévu de modifier ce point de mesure en 2022.

Comme cela peut être observé sur le graphique ci-avant, le réseau paraît très sensible aux eaux claires parasites. Le projet d'extension de la STEP de

Cavignac est en réflexion puisque la capacité nominale n'est plus adaptée aux volumes reçus. Un diagnostic est prévu d'être lancé en 2022 afin de localiser ces apports et établir un programme de travaux pour réduire les eaux claires parasites et ainsi optimiser le dimensionnement de la STEP.

### ➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	121.7	265.2	2.18	119	26.5	2.7
Sortie Station	15.79	76.63		21.47	15.90	2.59
Rendement épuratoire	92.6%	85%		67%	61%	69%
Rendement minimum exigé	80%	95%		90%	-	-

### ➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2020	2021	Evolution
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	26.31	25.49	-3,2 %
Nombre d'analyses effectuées	2	2	0.00%
Taux de conformité	100%	100%	0.00%
Destination des boues	Porto	Porto	-

**Le système d'assainissement de CAVIGNAC est déclaré conforme en collecte et en équipement mais NON CONFORME en performance pour l'année 2021.**

La quantité de boue produite correspond à 64.5% de la quantité théorique attendue. Ceci peut se justifier, ou du moins en partie, par le fait que les boues produites n'ont pas pu être évacuées à Porto aussi fréquemment qu'habituellement compte tenu des travaux en cours sur la STEP de Porto et de l'indisponibilité des centrifugeuses. De fait, les boues produites ont été stockées au maximum dans le silo sur le site de la STEP de Cavignac. Le volume comptabilisé étant celui évacué de la STEP, il s'avère inférieur au volume théorique puisqu'une partie est maintenue stockée sur site.

### 3.3 LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE LA STATION D'EPURATION DE PORTO

En 2021, la station de traitement des eaux usées de Porto reçoit les effluents des communes de Marsas, Gauriaguet, Val de Virvée, Virsac, Saint André-de-Cubzac, Cubzac les Ponts et Saint Gervais.

#### 3.3.1 LE RESEAU DE COLLECTE

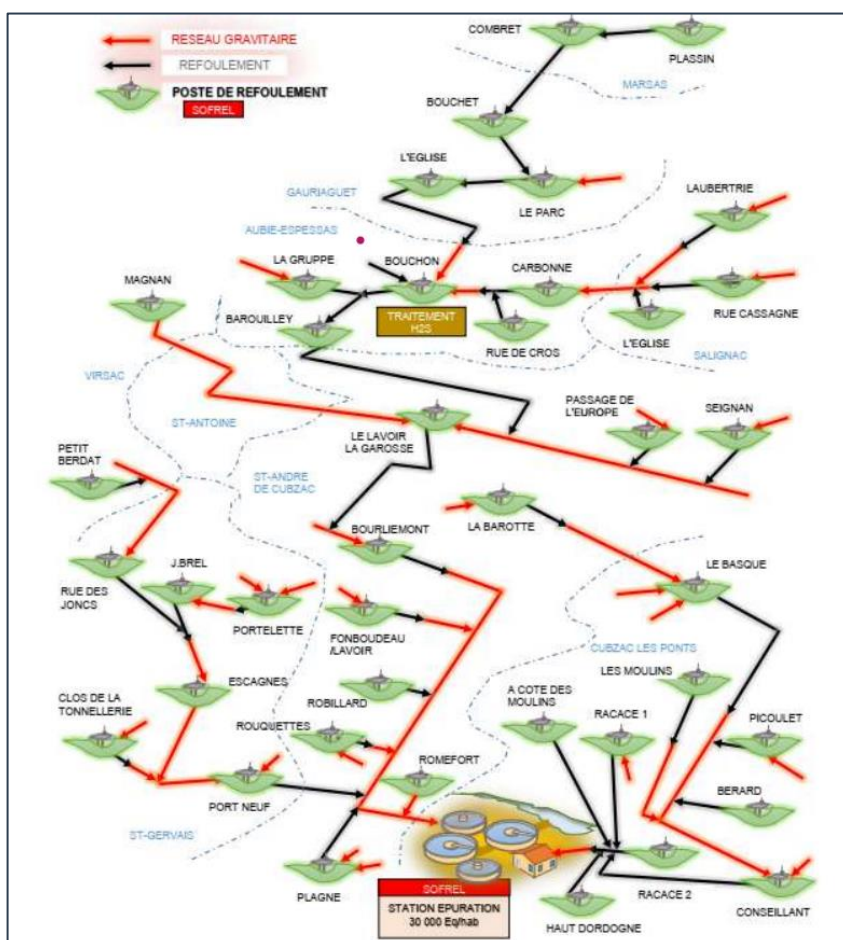
Le synoptique du réseau d'assainissement de la station d'épuration de Porto est présenté ci-contre.

Le linéaire de réseaux associé à ce système de traitement est de **140,4 kilomètres** et comprend **47 postes de refoulement publics**.

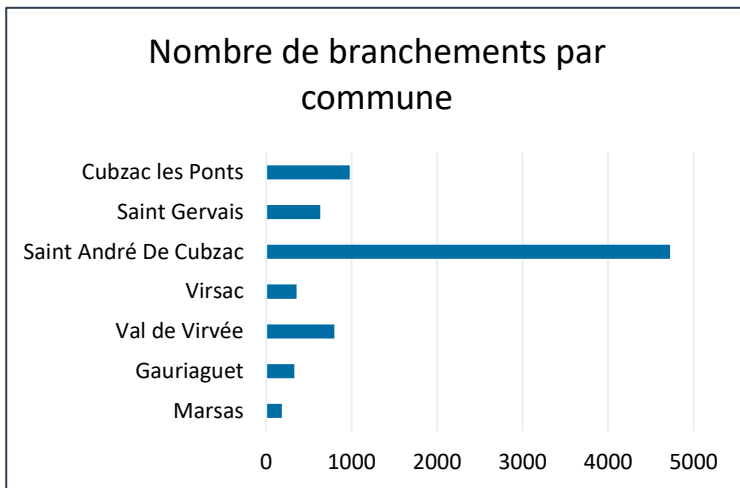
Des opérations de désobstruction de réseaux ont été effectuées sur environ 710 ml et le réseau a été curé sur plus 16 kilomètres, soit presque 9 % du linéaire.

1 débordement chez un usager a été déclaré.

Concernant l'entretien des postes de refoulement, plus de deux curages annuels ont été faits, avec 106 curages sur les 46 ouvrages. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.







En 2021, **7996 abonnés** (7 883 en 2020) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Porto, répartis comme ci-contre.

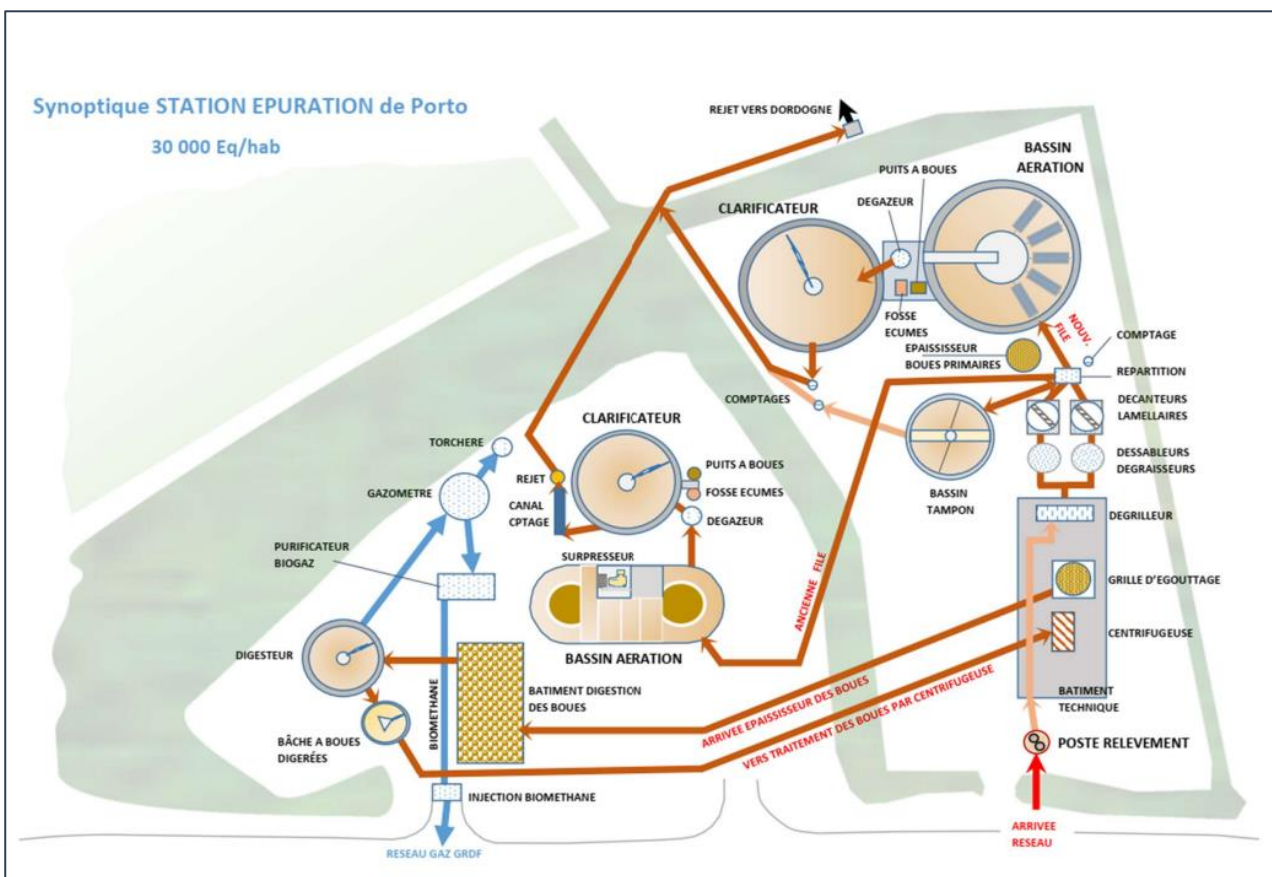
La totalité de ces communes représentent **860 507 m<sup>3</sup> comptabilisé**.

2 établissements disposent d'une convention spéciale de déversement et ont rejeté 20 703 m<sup>3</sup>.

### 3.3.2 LA STATION DE TRAITEMENT

Cette station d'épuration a une capacité de 30 000 EH et afin de valoriser les boues, un méthaniseur a été prévu dans le cadre des travaux d'extension en cours.

Le synoptique de cet ouvrage est présenté ci-après :

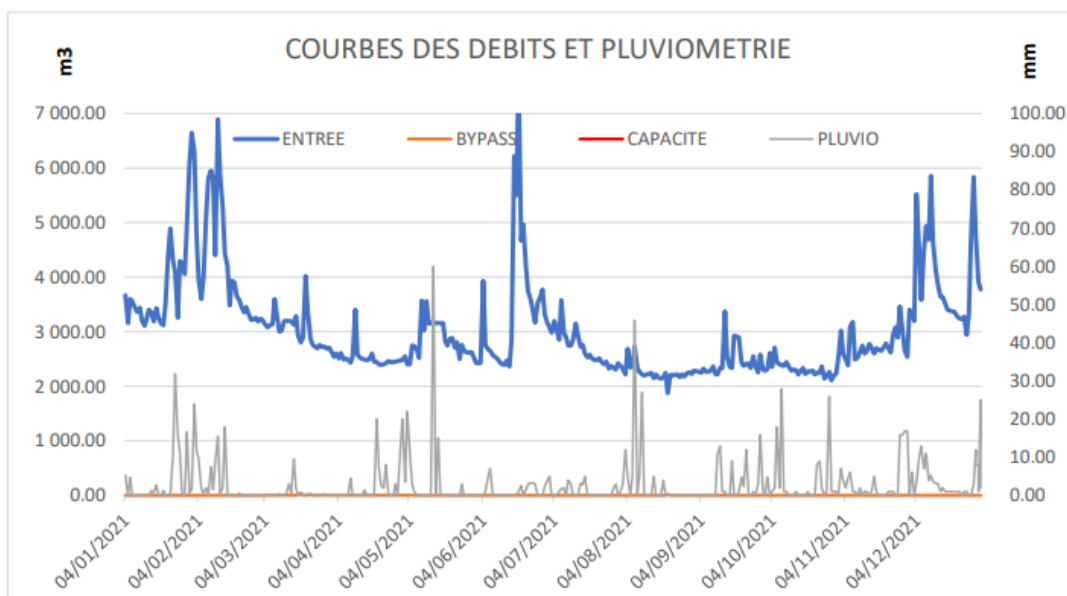


## ➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Le débit de référence est 4700 m<sup>3</sup>/j.

Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	1 074 437	1 153 080	7.32 %
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	5 174	3 159	7.32 %
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)	2 944	252	-99.46 %
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m <sup>3</sup> /j)	46 640	2 311	17.43 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m <sup>3</sup> /j)	1 968	4 030	3.04 %

A la différence des débits moyens observés selon la pluviométrie, il peut être noté que le réseau d'eaux usées est sensible aux entrées d'eaux claires parasites. Pour y remédier, des investigations complémentaires sont menées en continu par l'exploitant (contrôles branchements, ITV, tests fumées).



Également la différence entre les volumes facturés et les volumes traités à la station démontre une grosse part d'eaux claires arrivant à la STEP. En considérant que 85 % des volumes facturés arrivent à la STEP (soit environ 731 431 m<sup>3</sup>), et un volume traité égal à 1 153 080 m<sup>3</sup>, **la part d'eaux claires parasites représente plus de 400 000 m<sup>3</sup> traités par an, soit environ 35 % du volume entrant.**

*Ces valeurs sont données à titre indicative puisque les périodes comparées ne sont exactement les mêmes : les volumes facturés ne sont pas basés sur l'année civile mais selon les périodes de relèves de compteurs.*



## ➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	798	2 070.00	2.59	1 034	215.00	24.00
Sortie Station	11.15	99.7		19.26	31.74	10.44
Rendement épuratoire	99%	95%		98%	85%	57%
Rendement minimum exigé	80%	75%		90%	-	-

## ➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2020	2021	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m <sup>3</sup> /an)	17 315	50 314	190.58 %
Concentration g/l	18.00	8.80	-51.11 %
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	325.73	411.70	26.39 %
Nombre d'analyses effectuées	7	11	57.14 %
Taux de conformité	100%	100 %	-
Destination des boues	PAPREC	PAPREC	-
Quantité de boues évacuées selon une filière conforme (T de MS)	490.74	548.84	11.84 %

Produits externes	2020	2021	Evolution
Boues des autres stations d'épuration en M3	7 740	8 735	12.86 %
Matières de vidanges en M3	5 174	5 632	8.86 %
Refus de dégrillage (tonnes/an)	94	113	20.41 %
Sable en (m3/an)	87	64	-26.65 %
Graisses en (m3/an)	33	67	103.03 %

La station reçoit également depuis septembre 2007 des matières de vidange ainsi que des graisses extérieures. L'apport des matières de vidange est assez conséquent (en pollution autant qu'en volume) contrairement à celui des graisses.

Pour 2021, la station a reçu un volume de 5 632 m<sup>3</sup> de matières de vidange, en hausse par rapport à 2020.

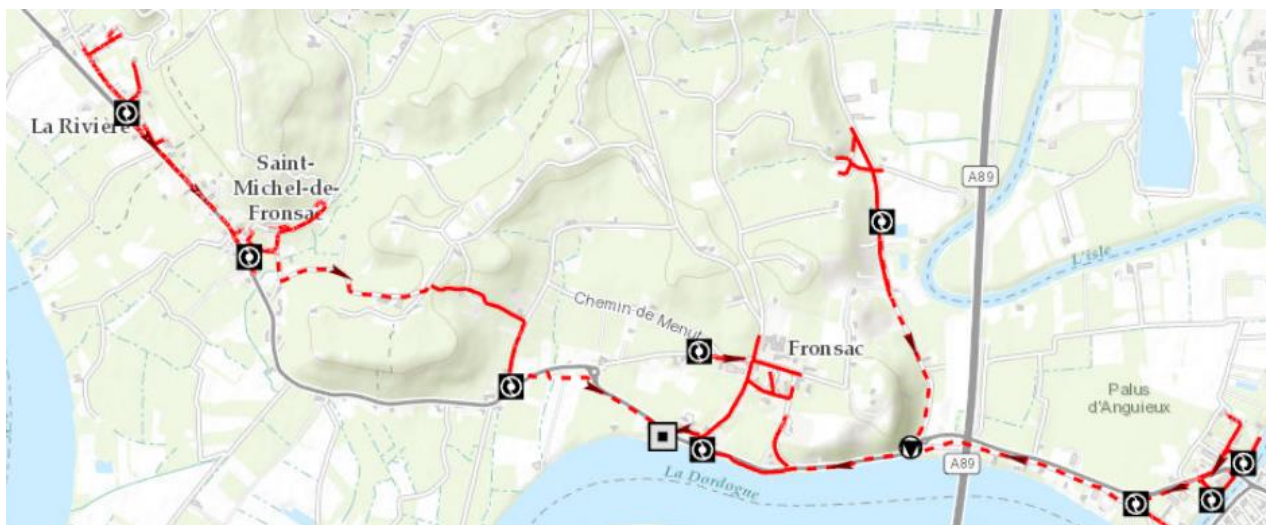
**Le système d'assainissement de PORTO est déclaré conforme en collecte, en équipement et en performance pour l'année 2021.**

### 3.4 SYSTEME ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE LA STATION D'EPURATION DE FRONSAC

Les communes de Saint-Michel-de-Fronsac, Fronsac et La Rivière sont raccordées sur l'ouvrage de traitement situé sur la commune de Fronsac.

#### 3.4.1 LE RESEAU DE COLLECTE

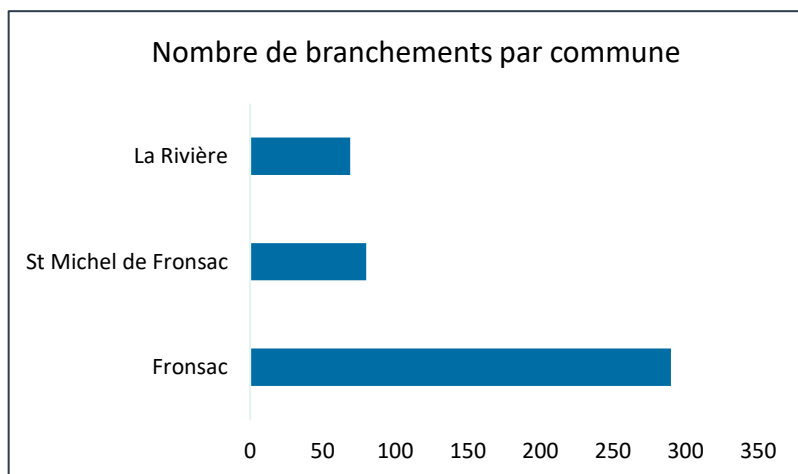
Le linéaire de réseaux associé à ce système de traitement est de **15,1 kilomètres** et comprend **8 postes de refoulement** publics.



Des opérations de désobstruction de réseaux ont été réalisées, représentant 30 ml et 1 215 ml de réseau ont été curé en 2021.

Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

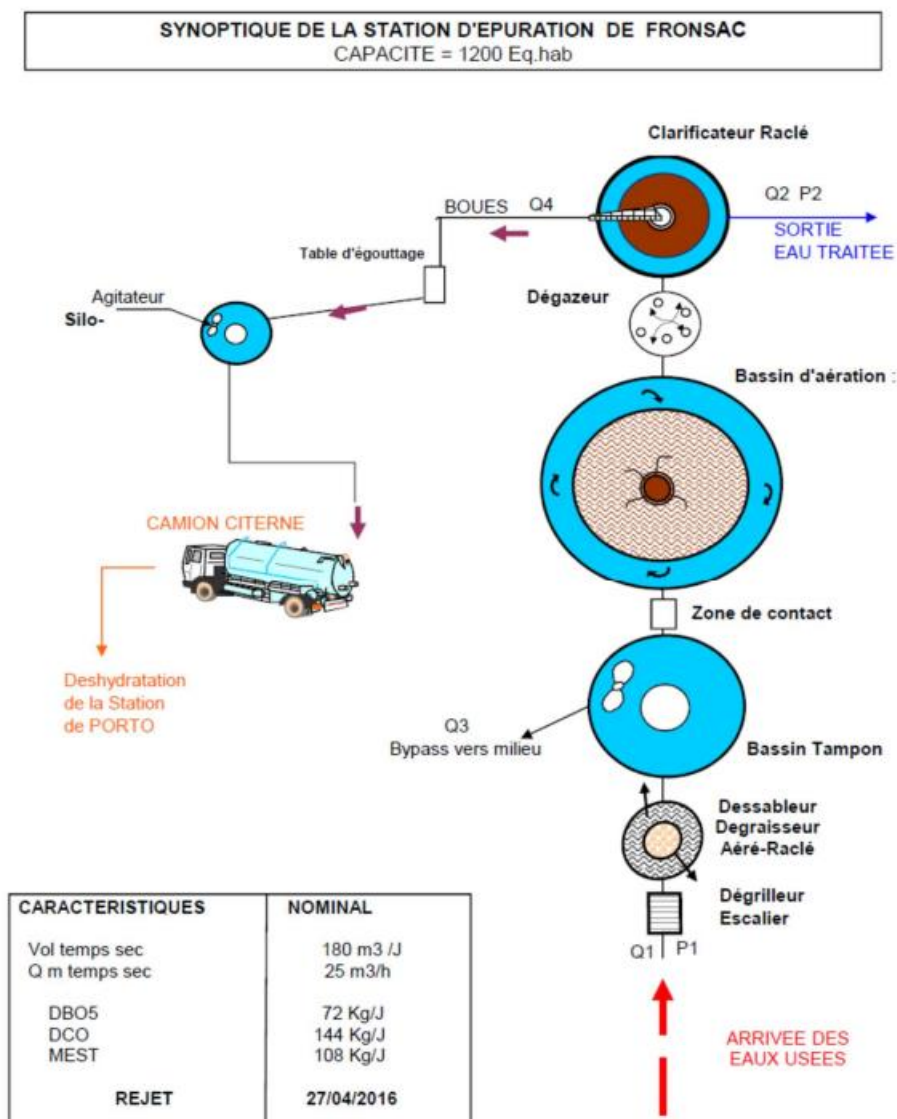
Concernant l'entretien des postes de refoulement, deux curages annuels ont été faits, avec 16 curages sur les 8 ouvrages. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.



En 2021, **439 abonnés** (+12 branchements depuis 2020) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Fronsac, représentant 51 390 m<sup>3</sup> facturé (soit 3 % environ du total sur le territoire syndical).

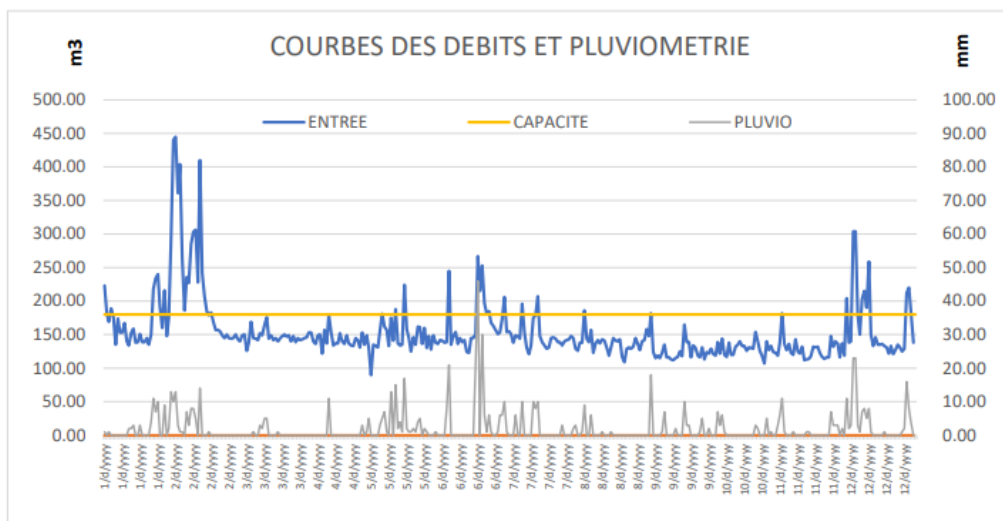
### 3.4.2 LA STATION DE TRAITEMENT

La station de traitement de Fronsac a actuellement une capacité de 1200 EH.



#### ⇒ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	57 423	61 783	7.6 %
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	156	153	-1.9 %
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m <sup>3</sup> /j)	133	128	-3.8 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m <sup>3</sup> /j)	216	241	11.6 %



Le graphique ci-avant témoigne de la sensibilité de ce système d'assainissement aux eaux claires parasites. Également la différence entre les volumes facturés et les volumes traités à la station démontre une grosse part d'eaux claires. En considérant que 85 % des volumes comptabilisés arrivent à la STEP (soit environ 43 700 m<sup>3</sup>), et un volume traité égal à 61 783 m<sup>3</sup>, **la part d'eaux claires parasites représente environ 40 % des volumes traités.**

*Ces valeurs sont données à titre indicative puisque les périodes comparées ne sont exactement les mêmes : les volumes facturés ne sont pas basés sur l'année civile mais selon les périodes de relèves de compteurs.*

#### ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	39.68	85.04	2.14	31.14	10.85	1.10
Sortie Station	0.42	3.27		0.64	0.73	0.42
Rendement épuratoire	99 %	96%		98%	93 %	62%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

#### ➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2020	2021	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	2 086	2 307	10.60 %
Concentration g/l	7.60	6.00	-21.1 %
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	16.89	14.54	-13.9 %
Nombre d'analyses effectuées	2	2	-
Taux de conformité	100%	100 %	-
Destination des boues	Porto	Porto	-

**Le système d'assainissement de FRONSAC est déclaré CONFORME en collecte, équipement et performance pour l'année 2021.**

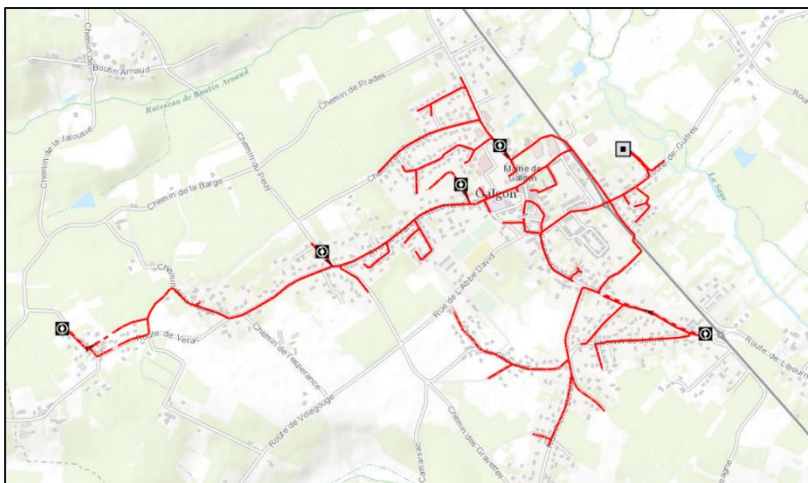
## 3.5 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE GALGON

### 3.5.1 LE RESEAU DE COLLECTE

Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Galgon est de **13,9 kilomètres** et comprend 4 postes de refoulement publics.

Concernant l'entretien des postes de refoulement, deux curages annuels ont été faits, avec 8 curages sur les 4 ouvrages. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

Des opérations de désobstruction de réseaux ont été réalisées, représentant 20 ml et 855 ml de réseaux ont été curé en 2021.

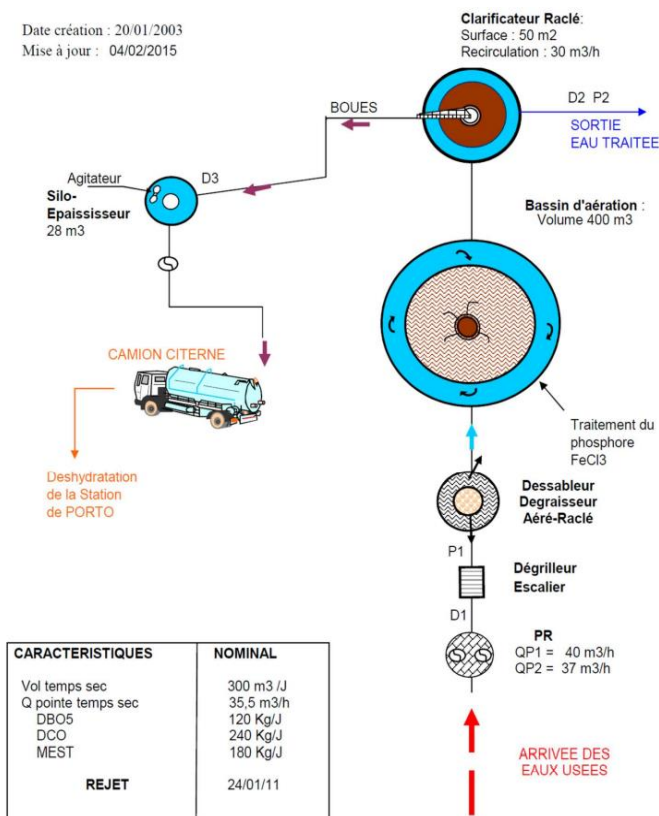


Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

En 2021, **937 abonnés** (contre 900 en 2020) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Galgon, représentant 87 181 m<sup>3</sup> comptabilisé (soit environ 5.5 % du volume total comptabilisé sur le territoire).

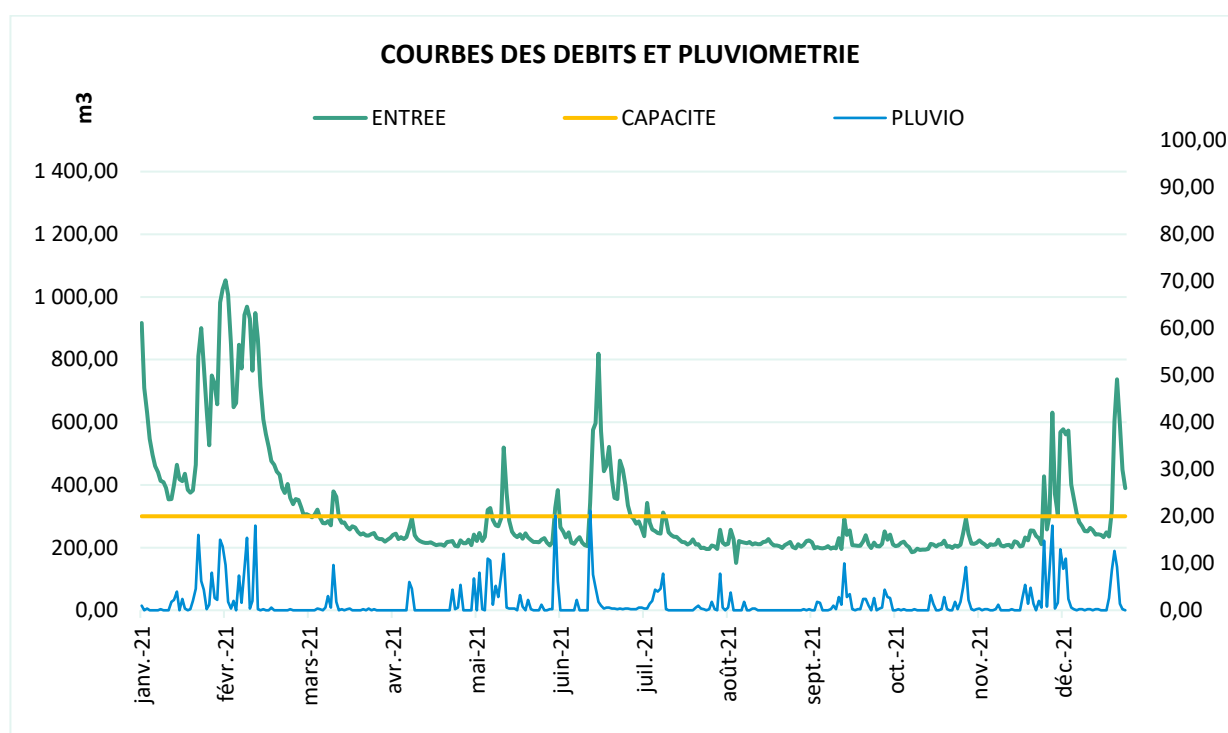
### 3.5.2 LA STATION DE TRAITEMENT

La STEP de Galgon a une capacité nominale de 2 000 EH.



## ➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	128 273	121 430	-5.6 %
Débit moyen journalier (m3/j)	338	318	-6 %
Volume by-passé (m3/an)	Non mesuré		
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	197	212.81	+0.8%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	629	379.06	-39.8 %



Le graphique ci-avant témoigne de la sensibilité de ce système d'assainissement aux eaux claires parasites. Également la différence entre les volumes facturés et les volumes traités à la station démontre une grosse part d'eaux claires. En considérant que 85 % des volumes comptabilisés arrivent à la STEP (soit environ 73 503 m<sup>3</sup>), et un volume traité égal à 121 430 m<sup>3</sup>, **la part d'eaux claires parasites représente environ 39 % des volumes traités.**

*Ces valeurs sont données à titre indicative puisque les périodes comparées ne sont exactement les mêmes : les volumes facturés ne sont pas basés sur l'année civile mais selon les périodes de relèves de compteurs.*



## ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	94.20	220.02	2.34	98.71	23.06	1.99
Sortie Station	1.22	9.23		2.81	4.58	0.25
Rendement épuratoire	99%	96%		97%	80%	87%
Rendement minimum exigé	80%	75%		90%	-	-

La station a présenté un bon fonctionnement en 2021.

## ➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2020	2021	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	3 682	2564	-30.4 %
Concentration g/l	9.10	9.60	5.5 %
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	33.17	23.41	-29.4 %
Nombre d'analyses effectuées	4	4	-
Taux de conformité	100%	100 %	-
Destination des boues	Porto	Porto	-

**Le système d'assainissement de GALGON est déclaré CONFORME en collecte et en équipement mais NON CONFORME en performance pour l'année 2021.**

La non-conformité est liée au non-respect des prescriptions fixées dans l'arrêté préfectoral concernant les paramètres NTK et ammonium.

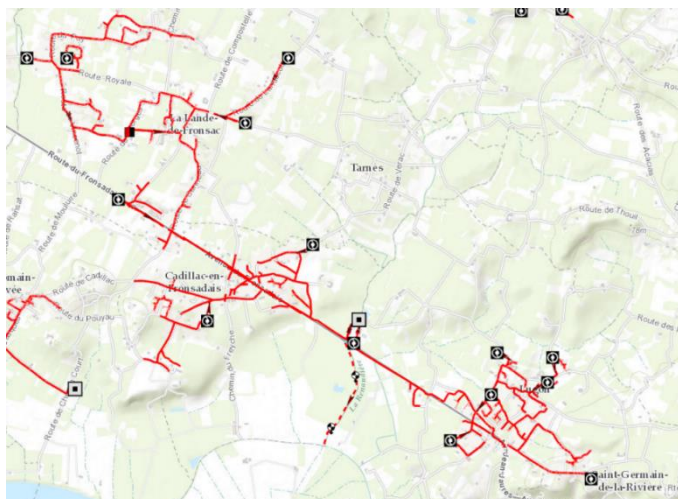
Également, l'écart entre la production théorique et la production réelle de boues a été un facteur de déclassement. La quantité de boue produite correspond à 64.5% de la quantité théorique attendue. Ceci peut se justifier, ou du moins en partie, par le fait que les boues produites n'ont pas pu être évacuées à Porto aussi fréquemment qu'habituellement compte tenu des travaux en cours sur la STEP de Porto et de l'indisponibilité des centrifugeuses. De fait, les boues produites ont été stockées au maximum dans le silo sur le site de la STEP de Cavignac. Le volume comptabilisé étant celui évacué de la STEP, il s'avère inférieur au volume théorique puisqu'une partie est maintenue stockée sur site.

## 3.6 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE LUGON ET L'ILE DU CARNAY

Les communes de La Lande de Fronsac, Lugon et l'île du Carnay, saint Germain la rivière et Cadillac en Fronsadais sont raccordées sur l'ouvrage de traitement situé sur la commune de Lugon.

### 3.6.1 LE RESEAU DE COLLECTE

Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Lugon est de **35,8 kilomètres** et comprend 14 postes de refoulement publics.



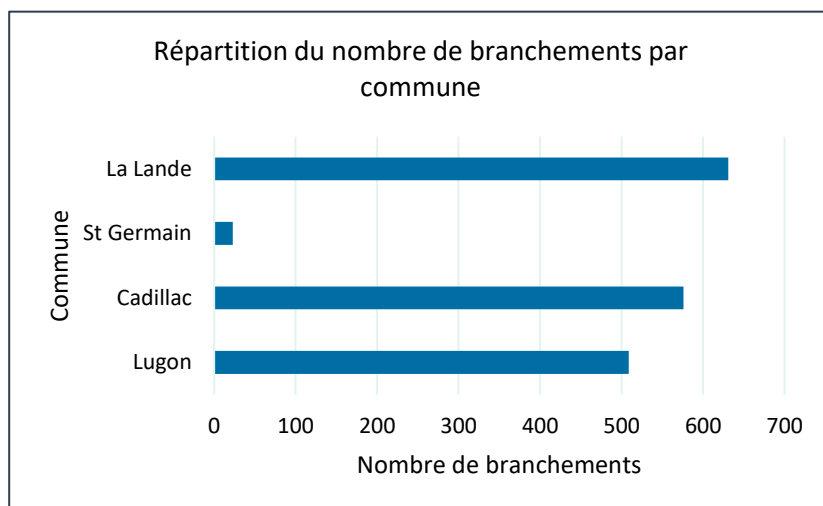
Concernant l'entretien des postes de refoulement, deux curages annuels ont été réalisés sur chaque ouvrage. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

Des opérations de désobstruction de réseaux ont été réalisées, représentant 30 ml et 4 371 ml de réseaux (environ 13 %) ont été curé en 2021.

Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

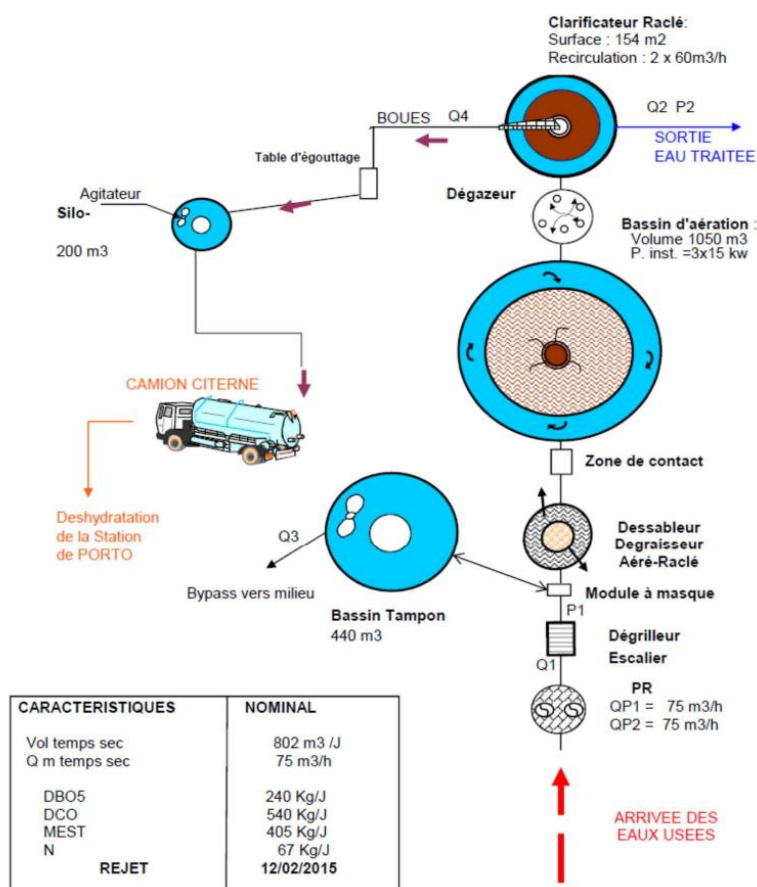
En 2021, **1739 abonnés** (contre 1712 en 2020) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Lugon, représentant 159 279 m<sup>3</sup> facturé (soit environ 10 % du volume total facturé).

Le réseau a été étendu sur la commune de La Lande de Fronsac en 2021 Rue Niottet Branda. Un linéaire de 1 800 ml a été posé et 94 branchements créés.





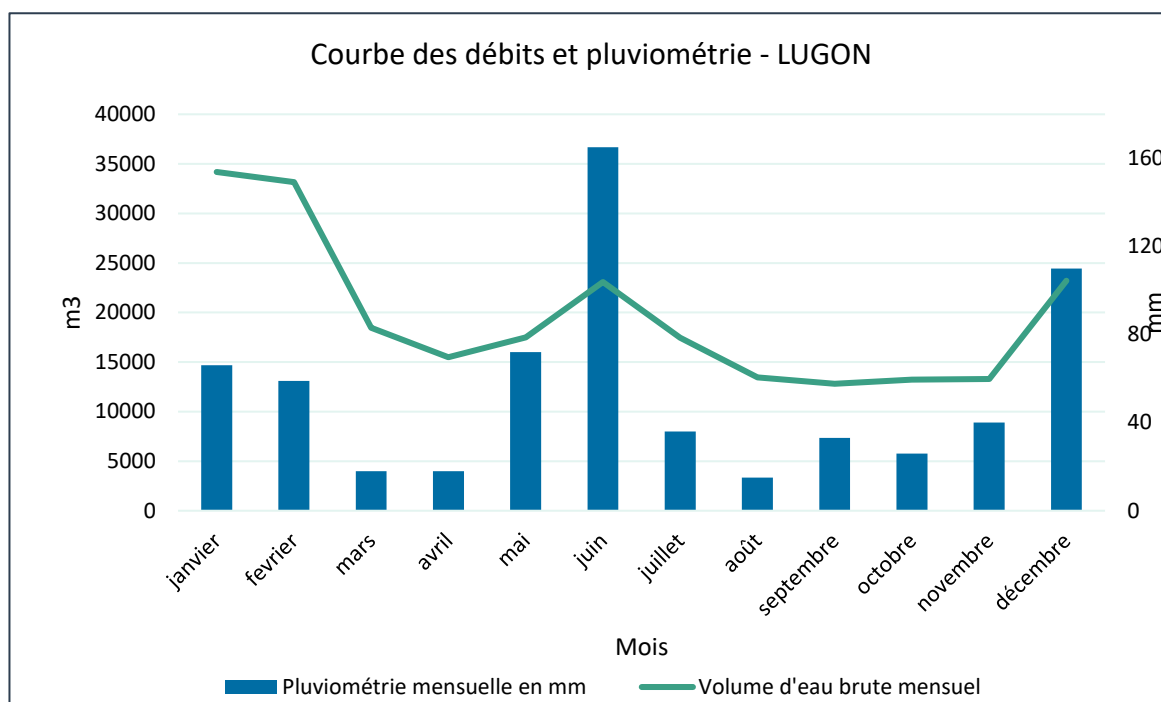
### 3.6.2 LA STATION DE TRAITEMENT



La STEP a une capacité nominale de 4500 EH et un débit nominal de 802 m<sup>3</sup>/j.

#### ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	232 230	235 341	1.34 %
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	633	645	1.90 %
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)	1 460	2 690	84.25 %
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m <sup>3</sup> /j)	404	427	5.69 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m <sup>3</sup> /j)	1 134	1 184	4.41 %



Le graphique ci-avant témoigne de la sensibilité de ce système d'assainissement aux eaux claires parasites. Également la différence entre les volumes facturés et les volumes traités à la station démontre une grosse part d'eaux claires. En considérant que 85 % des volumes comptabilisés arrivent à la STEP (soit environ 133 000 m<sup>3</sup>), et un volume traité égal à 235 341 m<sup>3</sup>, la part d'eaux claires parasites représente environ 43 % des volumes traités.

*Ces valeurs sont données à titre indicative puisque les périodes comparées ne sont exactement les mêmes : les volumes facturés ne sont pas basés sur l'année civile mais selon les périodes de relèves de compteurs.*

Le diagnostic de ce système sera lancé en 2022 afin d'identifier l'origine de ces apports.

## ➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	157.64	363.01	2.30	167.02	48.08	5.06
Sortie Station	1.31	11.81		2.18	2.18	0.02
Rendement épuratoire	99%	97%		99%	96%	100%
Rendement minimum exigé	70%	75%		90%	-	-

## ➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2020	2021	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	4 058	5 039	24.2 %
Concentration g/l	11.20	10.50	- 6.2 %
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	41.65	52.98	27.2 %
Nombre d'analyses effectuées	4	4	-
Taux de conformité	100%	100 %	-
Destination des boues	Porto	Porto	-

**Le système d'assainissement de LUGON est déclaré CONFORME en collecte, équipement et en performance pour l'année 2021.**

## 3.7 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE PERISSAC

### 3.7.1 LE RESEAU DE COLLECTE

Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Galgon est de **4,7 kilomètres** et comprend 3 postes de refoulement publics.



Concernant l'entretien des postes de refoulement, deux curages annuels sur chaque ouvrage ont été faits. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

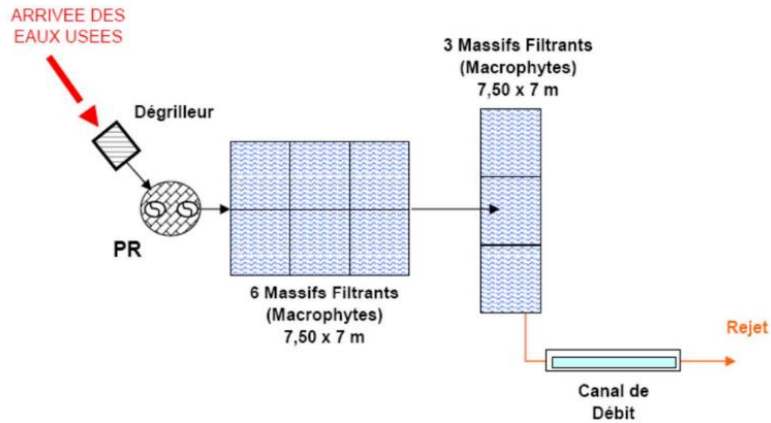
Des opérations de désobstruction de réseaux ont été réalisées, représentant 50 ml et 478 ml de réseaux ont été curé en 2021.

Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

En 2021, **173 abonnés** (contre 178 en 2020) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Périssac, représentant 13 776 m<sup>3</sup> facturé.

### 3.7.2 LA STATION DE TRAITEMENT

La STEP de Périssac a une capacité nominale de 320 EH et un débit nominal de 48 m<sup>3</sup>/j.



#### ➔ CHARGE HYDRAULIQUE

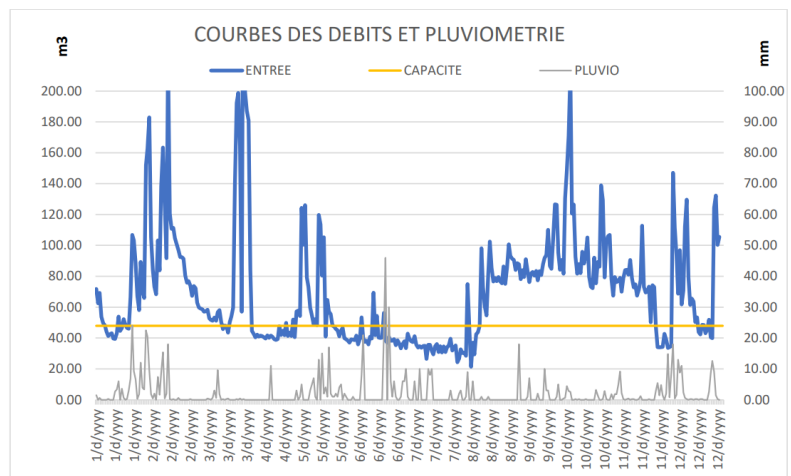
Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	22 812	23 365	11.2 %
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	62	70	12.97 %
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m <sup>3</sup> /j)	34	34	-
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m <sup>3</sup> /j)	102	103	1.00%

\* : Pour les petites unités d'épuration, les volumes traités ne sont pas mesurés. Les volumes sont des estimations avec les débits des pompes.

Le graphique ci-contre démontre une sensibilité aux eaux claires parasites amenant à une surcharge hydraulique.

Également, la différence entre les volumes traités estimés à la STEP et les volumes facturés est importante : plus d'1,5 fois le volume facturé arrive à la station d'épuration.

*Ces valeurs sont données à titre indicative puisque les périodes comparées ne sont exactement les mêmes : les volumes facturés ne sont pas basés sur l'année civile mais selon les périodes de relèves de compteurs.*



Le diagnostic du réseau a été lancé en 2021 et les conclusions concernant la localisation des origines de ces eaux sont attendues pour 2022.

### ➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	7.71	28.18	3.65	6.78	3.64	0.33
Sortie Station	1.19	6.50		1.19	4.08	0.59
Rendement épuratoire	85%	77%		82%	-12%	-79%
Rendement minimum exigé	60%	60%		40%	-	-

### ➔ FILIERE BOUES

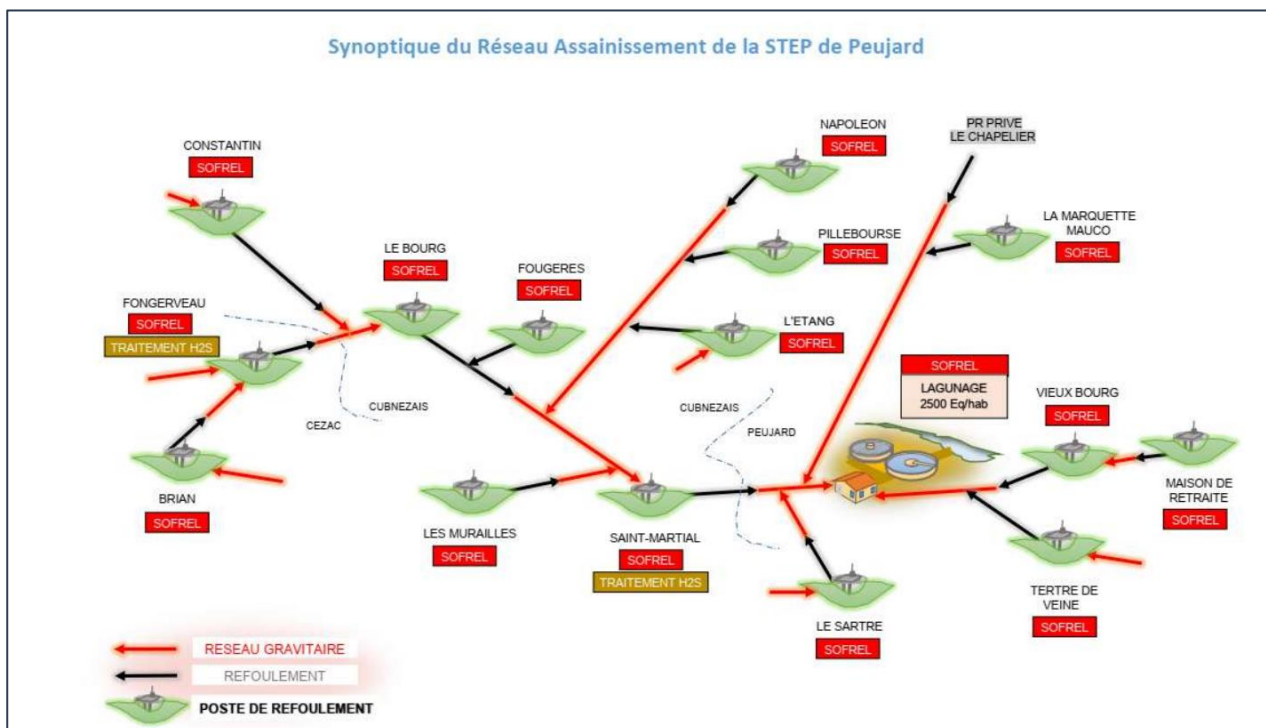
Les boues sont retenues sur les lits de roseaux.

**Le système d'assainissement de PERISSAC est déclaré CONFORME en collecte, équipement et performance pour l'année 2021.**

### 3.8 SYSTEME ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE PEUJARD

Les communes de Cézac, Cubnezais et Peujard sont raccordées sur l'ouvrage de traitement situé sur la commune de Peujard.

#### 3.8.1 LE RESEAU DE COLLECTE

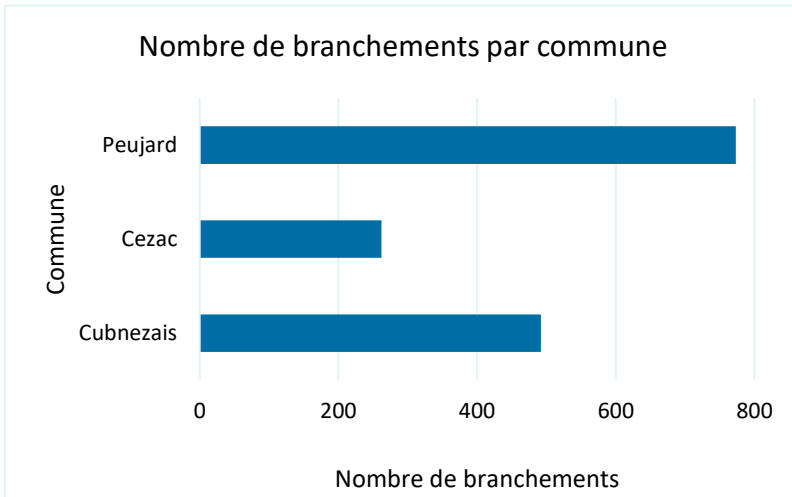


Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Peujard est de **38,4 kilomètres** et comprend 16 postes de refolement publics.

Concernant l'entretien des postes de refolement, au total 32 curages ont été réalisés avec au moins deux curages sur chaque ouvrage. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

Des opérations de désobstruction de réseaux ont été réalisées, représentant 150 ml et 1 521 ml de réseaux (environ 4 %) ont été curé en 2021.

Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.



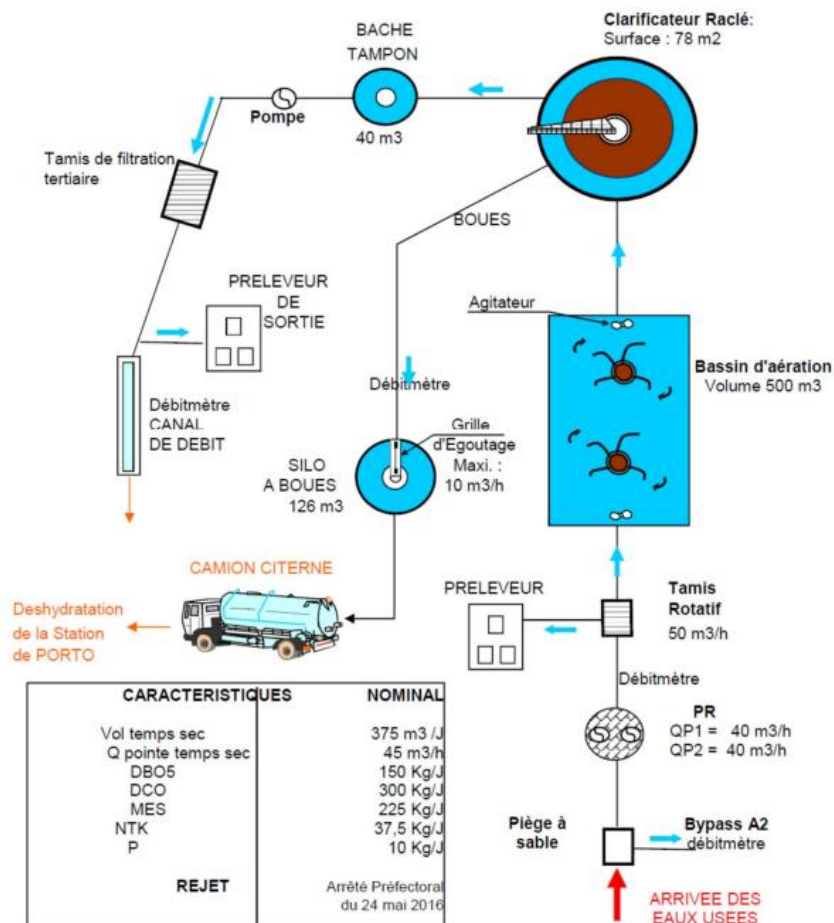
En 2021, **1527 abonnés** (contre 1480 en 2020) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Peujard, représentant 156 705 m<sup>3</sup> facturé (soit environ 10 % du volume total facturé sur le territoire).

1 établissement non domestique est raccordé sur ce réseau (vinification) et représente 871 m<sup>3</sup>.

Les travaux de transfert des effluents vers la STEP de Porto seront terminés en 2022.

### 3.8.2 LA STATION DE TRAITEMENT

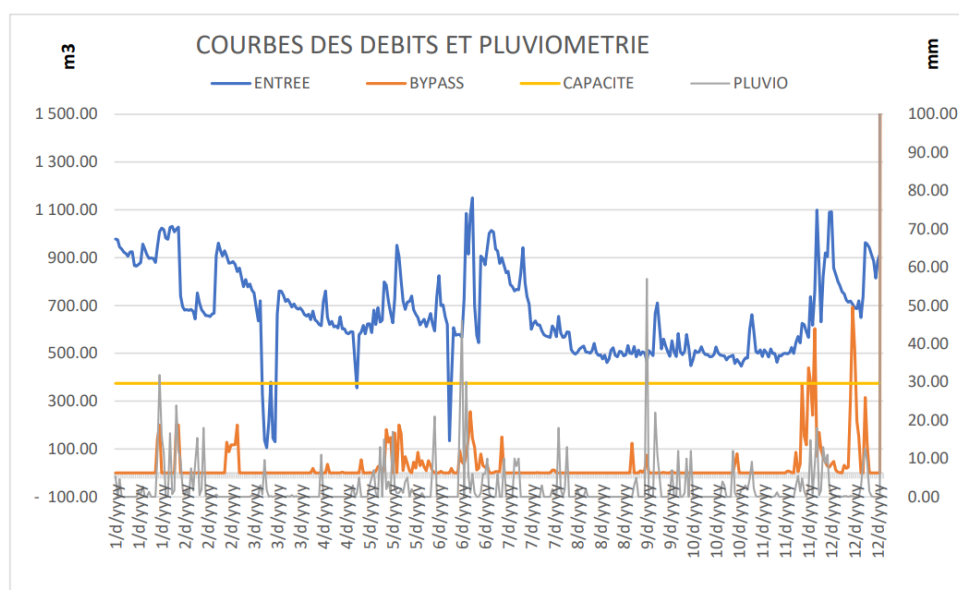
La STEP de Peujard a une capacité nominale de 2500 EH.





## ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	197 121	211 230	7.2 %
Débit moyen journalier (m3/j)	651	661	1.5 %
Volume by-passé (m3/an)	13 256	9 831	-25.8 %
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	464	511	10.1 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	876	947	8.1 %



La STEP de Peujard est en surcharge hydraulique et les effluents seront transférés d'ici 2022 sur la STEP de Porto. Le réseau associé paraît très sensible aux eaux claires parasites.

Également la différence entre les volumes facturés et les volumes traités à la station démontre une grosse part d'eaux claires. En considérant que 85 % des volumes comptabilisés arrivent à la STEP et un volume annuel traité égal à 211 230 m<sup>3</sup>, la part d'eaux claires parasites représente environ 37 % des volumes traités. Ces valeurs sont données à titre indicative puisque les périodes comparées ne sont exactement les mêmes : les volumes facturés ne sont pas basés sur l'année civile mais selon les périodes de relèves de compteurs.

## ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	217.78	458.47	2.11	219.35	61.23	6.44
Sortie Station	10.01	36.25		16.88	11.87	2.18
Rendement épuratoire	95%	92%		92%	81%	ND
Rendement minimum exigé	70%	75%		90%	-	-



## ➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

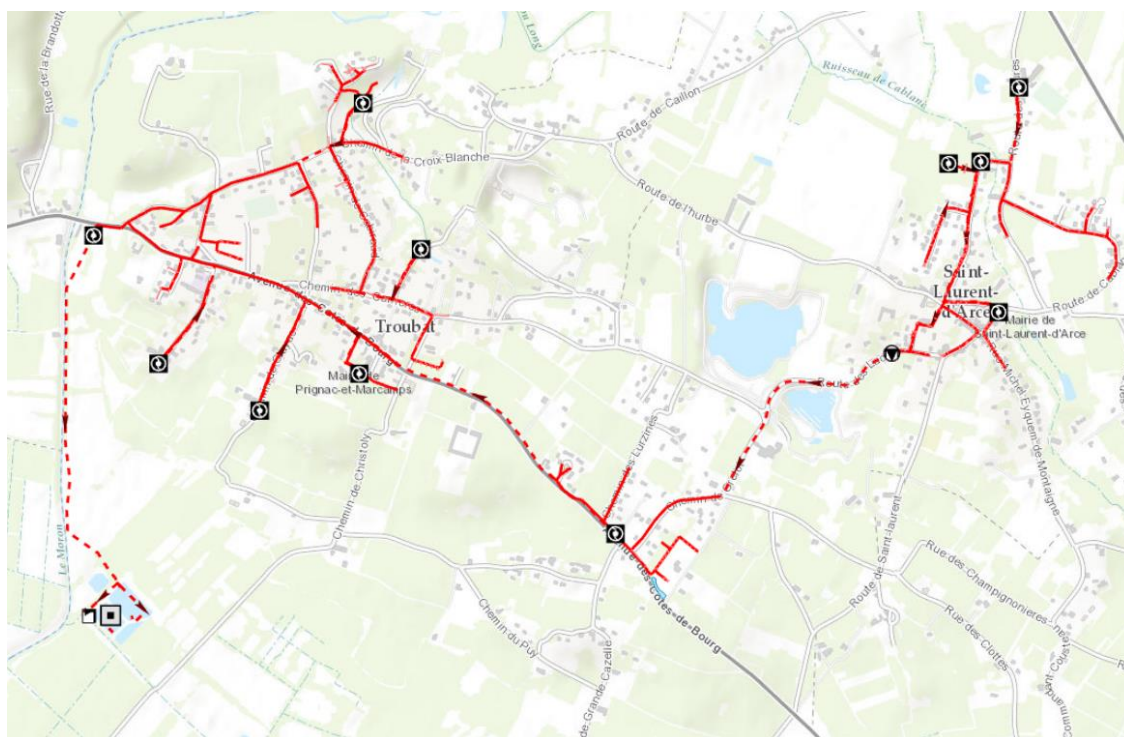
Traitement des boues	2020	2021	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	4 876	5 124	5.1 %
Concentration g/l	9.00	9.00	0.0 %
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	46.08	44.49	-3.5 %
Nombre d'analyses effectuées	4	4	0.00%
Taux de conformité	100%	100 %	0.00%
Destination des boues	Porto	Porto	

**Le système d'assainissement de PEUJARD est déclaré conforme en collecte et en équipement mais NON CONFORME en performance pour l'année 2021.**

## 3.9 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE PRIGNAC ET MARCAMPS

Les communes de Saint Laurent d'Arce et Prignac et Marcamps sont raccordées sur la STEP située à Prignac et Marcamps.

### 3.9.1 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Prignac est de **16,6 kilomètres** et comprend 10 postes de refoulement publics. Concernant leur entretien, deux curages annuels sur chaque ouvrage ont été faits. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

Des opérations de désobstruction de réseaux ont été réalisées, représentant 120 ml et 780 ml de réseaux ont été curé en 2021.

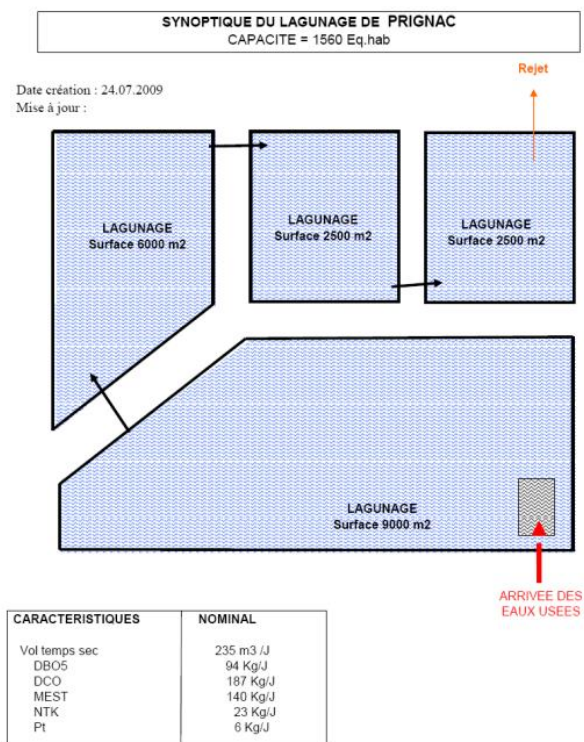
Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

En 2021, **616 abonnés** (contre 588 en 2020) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Prignac avec 436 branchements sur la commune de Prignac et 180 sur Saint Laurent.

57 611 m<sup>3</sup> ont été facturés sur ces deux communes (soit environ 4 % du volume total facturé sur le territoire du syndicat).

### 3.9.2 LA STATION DE TRAITEMENT

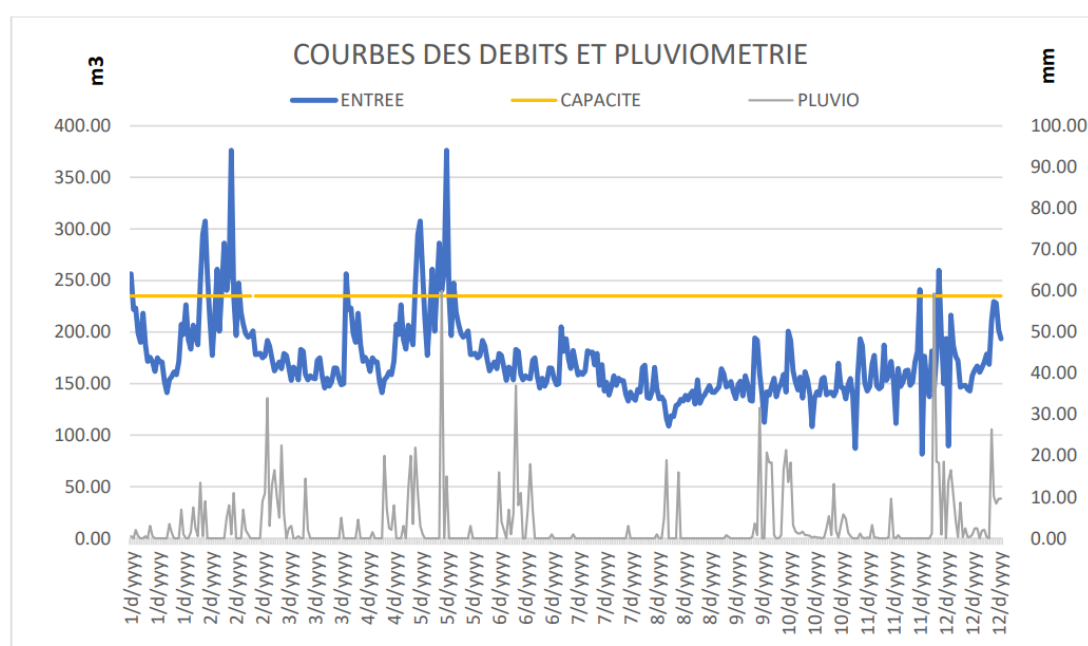
La STEP de Prignac et Marcamps a une capacité nominale de 1560 EH.



## ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	51 618	62 949	22.0 %
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	141	172	22.0 %
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)			-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m <sup>3</sup> /j)	111	138	24.3 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m <sup>3</sup> /j)	197	220	11.7 %

La différence entre les volumes facturés et les volumes traités à la station démontre une part d'eaux claires arrivant à la station de traitement. En considérant que 85 % des volumes comptabilisés arrivent à la STEP (soit environ 48 360 m<sup>3</sup>), et un volume annuel traité égal à 62 949 m<sup>3</sup>, la part d'eaux claires parasites représente environ 27 % des volumes traités. Ces valeurs sont données à titre indicative puisque les périodes comparées ne sont exactement les mêmes : les volumes facturés ne sont pas basés sur l'année civile mais selon les périodes de relèves de compteurs.



Le système de Prignac apparaît sensible aux eaux claires parasites permanentes et météoriques.

## ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	75.37	155	2.06	81.18	18.42	1.90
Sortie Station	0.99	10.90		15.24	4.56	0.99
Rendement épuratoire	99%	93%		81%	75%	48%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	60%	

Les capacités épuratoires de la station permettent de respecter les rendements exigés.

## ➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés Boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Une bathymétrie a été réalisée en 2017 indiquant une charge de boues de 18% dans le premier bassin, 17% dans le deuxième, 21% dans le troisième et 20% dans le quatrième.

Les ragondins endommagent fortement les différentes digues encadrant les bassins. La Mairie de PRIGNAC ET MARCAMPS s'occupe du piégeage. Des travaux de consolidation des berges sont prévus en 2022.

**Le système d'assainissement de PRIGNAC ET MARCAMPS est déclaré CONFORME en collecte et en équipement mais NON CONFORME en performance pour l'année 2021.**

La non-conformité est liée au non-respect des prescriptions fixées dans l'arrêté préfectoral concernant les paramètres MES et phosphore total.

### 3.10 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT ROMAIN LA VIRVEE

Les communes d'Asques et de Saint Romain la Virvée sont raccordées sur le système de traitement situé sur la commune de Saint Romain la Virvée.

#### 3.10.1 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Saint Romain la Virvée est de **6,8 kilomètres** et comprend 2 postes de refoulement publics. Concernant leur entretien, deux curages annuels sur chaque ouvrage ont été faits. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

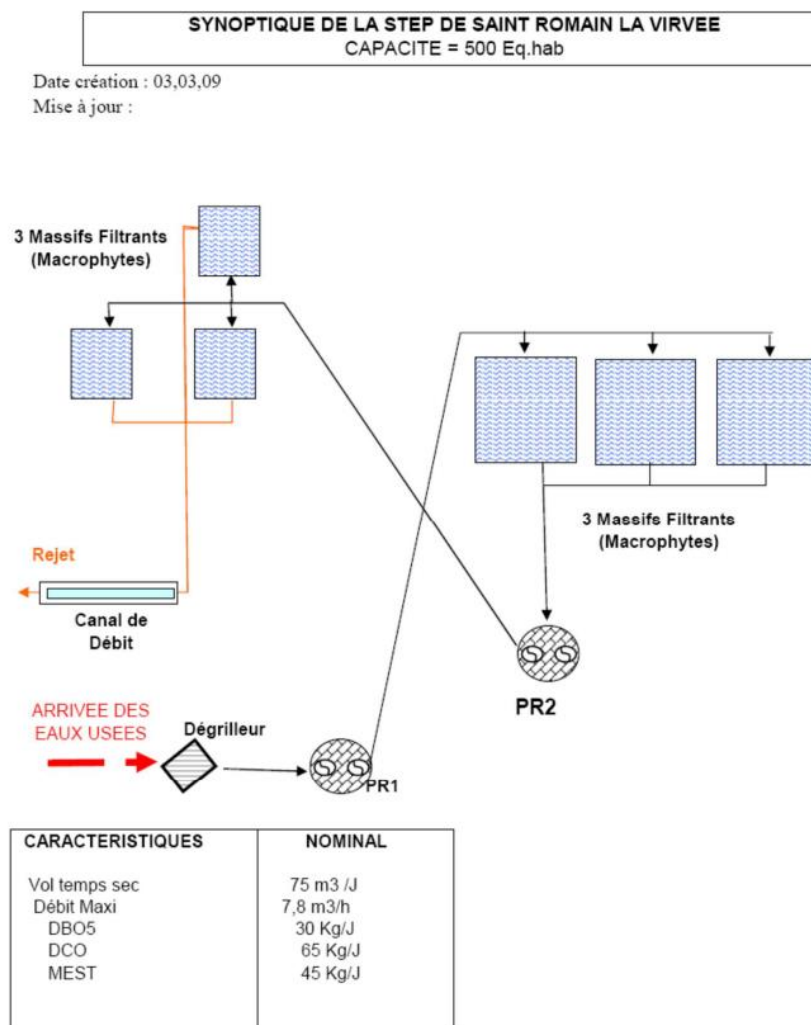
125 ml de réseaux ont été curé en 2021.

Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

En 2021, **282 abonnés** (contre 278 en 2020) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Saint Romain la Virvée avec 210 branchements sur la commune de Saint Romain et 72 sur Asques. 35 534 m<sup>3</sup> ont été facturés sur ces deux communes.

### 3.10.2 LA STATION DE TRAITEMENT

La STEP a une capacité nominale de 500 EH.

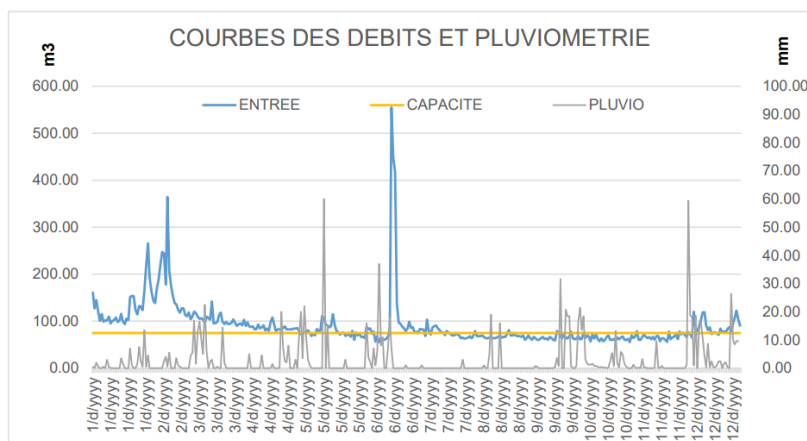


#### ⇒ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	38 830	41 870	7.8%
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	92	91	-1.1%
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m <sup>3</sup> /j)	58	64	10.3%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m <sup>3</sup> /j)	131	165	26%



La STEP de Saint Romain la Virvée est sensible aux eaux claires parasites et est souvent en surcharge hydraulique. Cela n'altère toutefois pas son efficacité au vu des données ci-après.



La différence entre les volumes facturés et les volumes traités à la station démontre une part d'eaux claires arrivant à la station de traitement. En considérant que 85 % des volumes comptabilisés arrivent à la STEP (soit environ 30 110 m<sup>3</sup>), et un volume annuel traité égal à 41 870 m<sup>3</sup>, **la part d'eaux claires parasites représente environ 25 % des volumes traités.** Ces valeurs sont données à titre indicative puisque les périodes comparées ne sont exactement les mêmes : les volumes facturés ne sont pas basés sur l'année civile mais selon les périodes de relèves de compteurs.

### ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	75.37	155	2.06	81.18	18.42	1.90
Sortie Station	2.19	10.90		15.24	4.56	0.99
Rendement épuratoire	97%	93%		81%	75%	48 %
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

### ➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Les boues sont retenues sur les lits de roseaux.

**Le système d'assainissement de SAINT ROMAIN LA VIRVEE est déclaré CONFORME en collecte, équipement et performance pour l'année 2021.**

## 3.11 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VERAC

### 3.11.1 LE RESEAU DE COLLECTE

Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Vérac est de **2,5 kilomètres** et comprend 3 postes de refoulement publics. Concernant leur entretien, deux curages annuels sur chaque ouvrage ont été faits. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

550 ml de réseaux ont été curé en 2021.

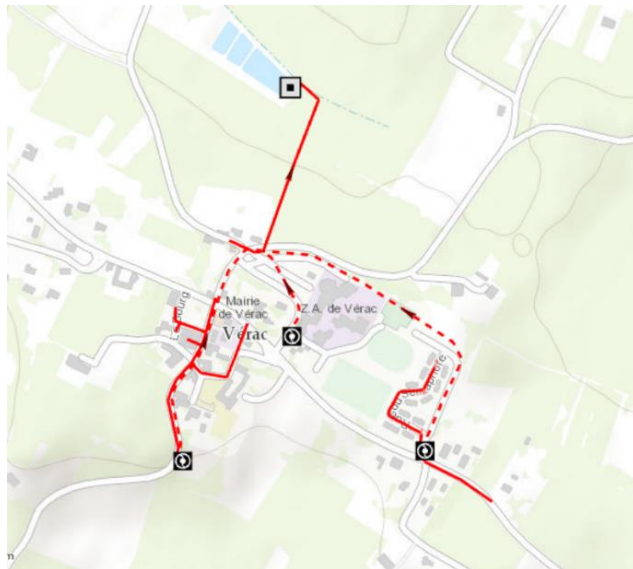
Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

En 2021, **59 abonnés** (contre 60 en 2020) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Vérac.

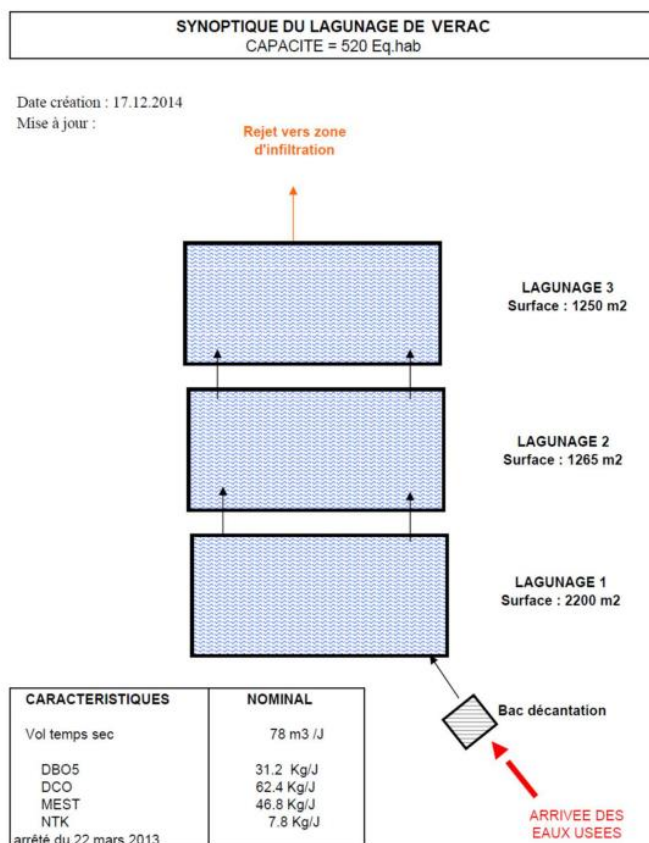
9 270 m<sup>3</sup> ont été facturés sur ces deux communes.

Aucun dégrèvement n'a été effectué sur la part assainissement sur la commune.

Aucuns travaux sur les réseaux d'assainissement n'ont été effectué en 2021.



### 3.11.2 LA STATION DE TRAITEMENT



La STEP de Vérac a une capacité nominale de 520 EH.



Il n'y a aucun moyen de mesurer les volumes entrants et sortants de la station puisque son fonctionnement est intégralement gravitaire.

### ➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	44.91	88.57	1.97	36.51	5.41	0.88
Sortie Station	21	139		26	7.86	5.01
Rendement épuratoire	98%	93%		97%	94%	76%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

La pollution collectée par rapport au nombre d'abonnés est très élevée. Cela s'explique par la présence du collègue de Véraç.

### ➔ SUIVI DES PIEZOMETRES

Une analyse annuelle est réalisée au niveau du piézomètre amont et du piézomètre aval. En 2021, les résultats analytiques ne montrent aucun impact du rejet de la station sur la nappe.

### ➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

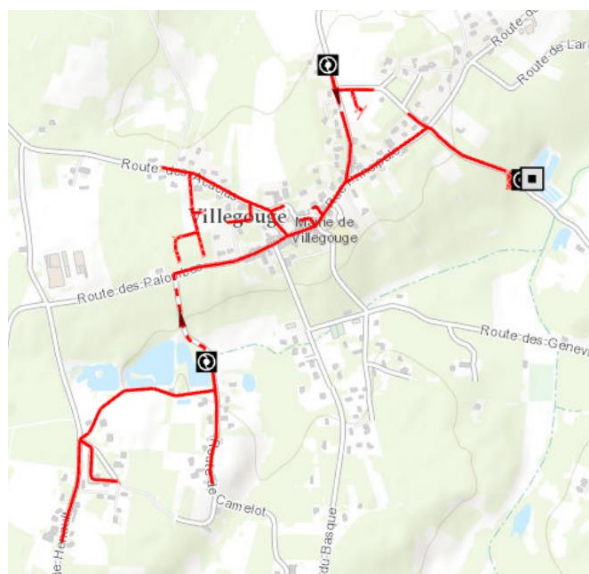
Les boues sont stockées dans les lagunes en fond de bassin.

**Le système d'assainissement de VERAC est déclaré CONFORME en collecte et équipement mais NON CONFORME en performance pour l'année 2021.**

La non-conformité en performance est liée au non-respect des prescriptions fixées par l'arrêté préfectoral concernant le paramètre DCO.

## 3.12 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VILLEGOUGE

### 3.12.1 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Villegouge est de **4,5 kilomètres** et comprend 2 postes de refoulement publics. Concernant leur entretien, deux curages annuels sur chaque ouvrage ont été faits. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

550 ml de réseaux ont été curé en 2021.

Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

En 2021, **237 abonnés** (contre 229 en 2020) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Villegouge.

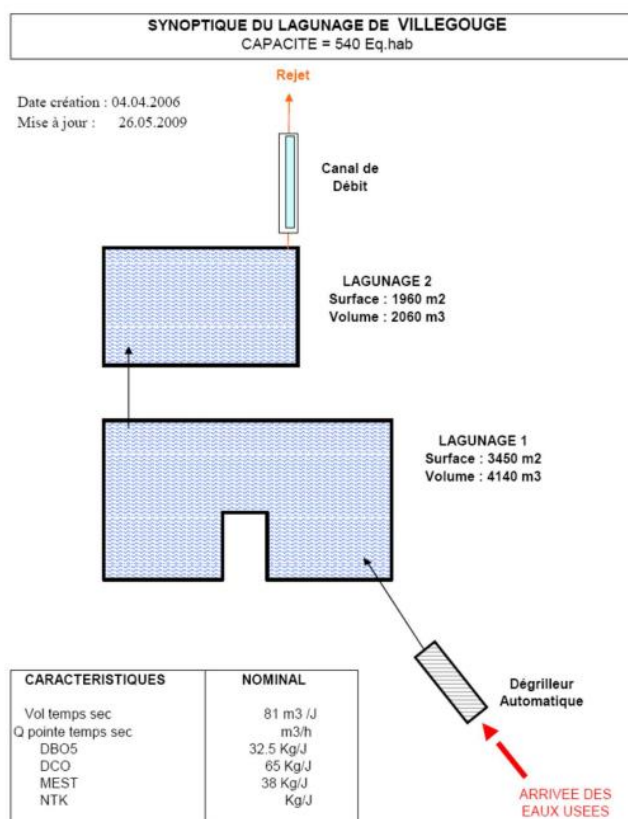
21 620 m<sup>3</sup> ont été facturés sur cette commune.

Aucun dégrèvement n'a été effectué sur la part assainissement sur la commune.

Aucuns travaux sur les réseaux d'assainissement n'ont été effectué en 2021.

### 3.12.2 LA STATION DE TRAITEMENT

La STEP de VILLEGOUGE a une capacité nominale de 540 EH.



## ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2020	2021	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	25 355	25 155	-0.8 %
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	83	83	0 %
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)			-

La différence entre les volumes facturés et les volumes traités à la station démontre une part d'eaux claires arrivant à la station de traitement. En considérant que 85 % des volumes comptabilisés arrivent à la STEP (soit environ 18 400 m<sup>3</sup>), et un volume annuel traité égal à 25 155 m<sup>3</sup>, la part d'eaux claires parasites représente environ 25 % des volumes traités. *Ces valeurs sont données à titre indicative puisque les périodes comparées ne sont exactement les mêmes : les volumes facturés ne sont pas basés sur l'année civile mais selon les périodes de relèves de compteurs.*

## ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	18.77	43.24	2.30	40.13	6.26	0.48
Sortie Station	0.01	0.06		0.01	0.03	-
Rendement épuratoire	100%	100%		100%	100%	100%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

## ➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés Boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Depuis les travaux de modification des lagunes faits en 2006, les boues s'accumulent normalement au fond des bassins.

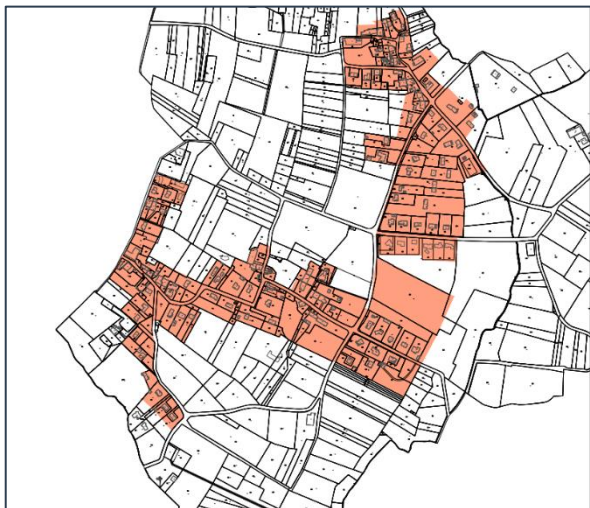
L'exploitant a effectué une bathymétrie à l'automne 2017 qui ne conclut pas sur la nécessité de curer les lagunes (17 à 19% de boues).

**Le système d'assainissement de VILLEGOUGE est déclaré CONFORME en collecte, équipement et performance pour l'année 2021.**

### 3.13 ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE MARCENAI, TARNES, MOUILLAC, SAILLANS, SAINT AIGNAN ET SAINT GENES DE FRONSAC

Ces communes ne disposent pas de réseau d'assainissement collectif.

Hormis pour la commune de Tarnès, les autres communes disposent d'un zonage assainissement n'intégrant aucune zone en assainissement collectif.



Le plan de zonage de la commune de Tarnès a été approuvé par le SIAEPA après enquête publique, en 2021.

Les hameaux de Bourg / Mayne Olivier / Naubard / Casau Ricard / Agriaires / Cazeneuve et Renauderie ont été zonés en assainissement collectif. Cela représente **126 habitations et environ 332 habitants** (2.63 habitants par logement - cf calcul du paragraphe 2.1).

Les contours correspondent aux zones U de la carte communale en vigueur sur la commune. Il est envisagé que ces effluents soient dirigés vers le réseau existant de la commune de Cadillac en Fronsadais.

Aucune date prévisionnelle pour le raccordement de ces hameaux n'est connue.

### 3.14 SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT DU SIAEPA

Les éléments ci-dessous synthétisent et globalisent les données présentées dans les pages ci-avant.

#### 3.14.1 OPERATIONS DE CURAGE

De manière à assurer un écoulement optimal des effluents, un curage préventif a été réalisé comme suit :

Curage préventif	2020	2021	Evolution
<b>Réseau</b>			
Eaux usées (ml)	30 952	28 414	- 8.20%
<b>Ouvrages singuliers</b>			
Postes de relèvement (nb) *	246	224	- 8.95%

(\*) Les postes de refoulement peuvent être curés entre 2 et 5 fois par an suivant leur type et leur taux d'encrassement.

Certains secteurs présentent de fréquents problèmes d'écoulement et nécessitent un curage systématique plusieurs fois dans l'année.

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, les secteurs de collecte des eaux usées (unitaires ou séparatifs EU) nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives) font l'objet d'un **indicateur de performance** présenté ci-dessous :

Nbre de secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	2020	2021	Evolution
Nombre de secteurs recensés	10	10	0.00%
Linéaire réseaux séparatifs et unitaires (km)	223	287.4*	+28,9 %
Indice	4.5	3.5	-22.3

\*prise en compte du linéaire total de réseau (gravitaire et refoulement)

### 3.14.2 OPERATIONS DE DESOBSTRUCTION

Certains désordres sur le réseau de collecte ont nécessité une intervention ponctuelle et rapide. Un récapitulatif des interventions menées cette année est présenté ci-dessous :

Désobstructions	2020	2021	Evolution
Eaux usées (nb)	10	15	50 %
Branchements EU (nb)	33	84	154.5 %
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>99</b>	<b>130.2 %</b>

### 3.14.3 DEBORDEMENTS CHEZ LES USAGERS

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, sont recensés les débordements et inondations d'effluents chez les usagers. Ils sont mesurés par un **indicateur de performance** défini par le nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers ramené au millier d'habitants desservis :

Taux de débordement des effluents chez les usagers	2020	2021	Evolution
Demandes d'indemnisation	0	3	
Nombre d'habitants desservis (donnée INSEE)	32 159	*33 400	+3.8 %
Taux de débordement des effluents (Nb / 1000 hab)	0.00	0.09 %	0.00%

\*cf paragraphe 2.1 pour le calcul.

### 3.14.4 SYNTHESE DES CONFORMITES 2021 DES STATIONS D'EPURATION

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

La directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 prévoit que l'ensemble des eaux usées produites par un système d'assainissement soient collectées, acheminées puis traitées avant leur rejet au milieu naturel, sans coût excessif.

Cette conformité est donnée par les services de l'OFB au regard des données transmises et des résultats de la surveillance des systèmes d'assainissements réalisés, dès que le système est supérieur à 200 EH.

STATION	CONFORMITE 2021 (conformité européenne ERU)				
	Filière eau	Filière Boues	Collecte	Equipement	Performance
PORTO	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
PEUJARD	100 %	100 %	0 %	0 %	0 %
CAVIGNAC	100 %	100 %	100 %	100 %	0 %
LUGON	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
GALGON	100 %	100 %	100 %	100 %	0 %
FRONSAC	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
ST ROMAIN LA VIRVEE	100 %		100 %	100 %	100 %
PERISSAC	100 %		100 %	100 %	100 %
VILLEGOUGE	100 %		100 %	100 %	100 %
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	100 %		100 %	100 %	0 %
VERAC	100 %		100 %	100 %	0 %
<b>TOTAL pondéré</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>90 %</b>	<b>90 %</b>	<b>64 %</b>

Les conformités à la Directive ERU sont complétées par des conformités locales, relatives aux arrêtés préfectoraux portant prescriptions spécifiques.

L'indice global pondéré de la conformité est calculé comme suit :

somme des charges moyennes des STEP conformes (valeur DBO5 entrante) / total des charges moyennes des STEP (conformes et non conformes), en %.

*Les valeurs entrantes DBO5 sont indiquées dans le tableau suivant.*

STATION	CONFORMITE 2021 (conformité locale AP)		
	Charge entrante DBO5	Nombre de bilans conformes/nombre de bilans	Taux de conformité
PORTO	911	51/52	98%
PEUJARD	223	10/11	91%
CAVIGNAC	354	9/12	75%
LUGON	381	12/12	100%
GALGON	95	12/12	100%
FRONSAC	39	2/2	100%
ST ROMAIN LA VIRVEE	19	1/1	100%
PERISSAC	7	1/1	100%
VILLEGOUGE	18	1/1	100%
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	75	2/2	100%
VERAC	21	1/1	100%
<b>TOTAL (pondéré)</b>	<b>2 143</b>	<b>102/107</b>	<b>98%</b>



## 4 INTERVENTIONS ET TRAVAUX

L'ensemble des travaux réalisés par le Syndicat dans le cadre du renouvellement ou des extensions du réseau en 2021 est présenté ci-après.

### 4.1 RENOUELEMENT DES RESEAUX

Commune	Localisation	Type de travaux	Linéaire (ml)
Cubzac les Ponts	Rejet de la STEP de Porto	Renouvellement en $\varnothing$ 600	430 ml
<b>TOTAL</b>			<b>430 ml</b>

### 4.2 EXTENSIONS DE RESEAUX PAR LE SIAEPA

Localisation	Diamètre et matériau	Linéaire (ml)	Nombre de branchements créés
La Lande de Fronsac – Niottet Branda	PVC 200 gravitaire	1 800 ml	94
Cézac – Rue Adrien Naud	PVC 200 gravitaire	42 ml	1
<b>TOTAL gravitaire</b>		<b>1450 ml</b>	<b>95</b>

### 4.3 EXTENSIONS DE RESEAUX D'OPERATIONS PRIVEES

Commune	Nom et adresse lotissement	Linéaire (ml)	Nombre de branchements créés
AUBIE ET ESPESSAS	<b>Lotissement Les jardins d'Espessas</b>	242	25
	Rue Fond d'Aubert		
CUBNEZAIS	<b>Lotissement Le domaine de la croix de merlet</b>	204	21
	Rue des mésanges		
CUBZAC LES PONTS	<b>Lotissement les Côteaux de Mastas</b>	205	12
	Allée des vignes		
SAINT ANDRE DE CUBZAC	<b>Extension ZAC de Bois Milon</b>	493	36
	- Rue Alice Guy		
	- Rue Lucie Dilon		
	- Rue Berthe Morisot		
	- Rue Jeanne Barret		
	<b>Lotissement l'Ecrin du Plantey</b>	185	21
	Rue Alexandre Nicolai – Chemin de Patoche		
Marsas	<b>Lotissement les vignes</b>	163	7
	Rue Jean Combret		
Gauriaguet	<b>Lotissement de la Muscadelle</b>	125	7

	Impasse Baillargeau – allée de la muscadelle	(-5) *	
Prignac et Marcamps	<b>Lotissement Chemin de Saint André</b>	121	12
	Chemin de Guit		
Saint Laurent d'Arce	<b>Lotissement les Faures</b>	144 (+54 ml) **	14
	Route des Faures		
<b>TOTAL</b>		<b>1 662</b>	<b>134</b>

\*En 2020, un linéaire de 130 ml a été pris en compte comme linéaire d'extension de réseau pour ce projet. Or, 125 ml ont été réalisés. De fait, afin de ne pas faire de doublon, il a été déduit un linéaire de 5 ml en 2021 (le nombre de branchements reste indiqué pour information mais ils ont été comptabilisés en 2020 également donc ne sont pas comptabilisés dans le total).

\*\* En 2020, un linéaire de 90 ml a été pris en compte comme linéaire d'extension de réseau pour ce projet. Or, 144 ml ont été réalisés. De fait, afin de ne pas faire de doublon, il a été comptabilisé un linéaire de 54 ml en 2021 (le nombre de branchements reste indiqué pour information mais ils ont été réalisés en 2020 également donc ne sont pas comptabilisés dans le total).

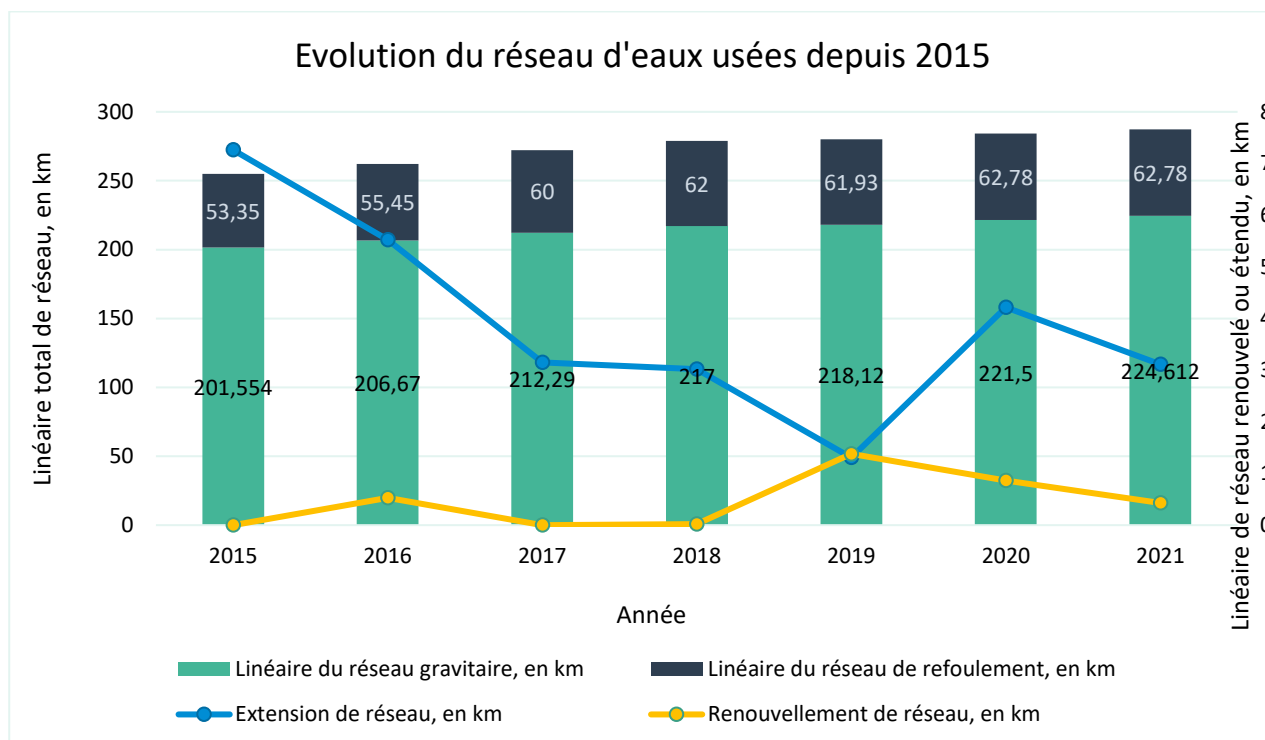
#### 4.4 BILAN DES INTERVENTIONS DE L'ANNEE ET INDICATEURS ASSOCIES

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est défini par le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de conduites renouvelées au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Travaux réceptionnés	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne annuelle (sur 5 ans)
Branchements	7	0	89	18	139	50.6
Extension (km)	3.149	3.021	1.307	4.217	3.112	2.961
Renouvellement (km)	0.000	0.022	1.380	0.864	0.430	0.539

Indicateurs des réseaux d'eaux usées	2020	2021
Longueur du réseau gravitaire en km	221.5	224.61
Longueur du réseau de refoulement en km	62.78	62.78
Longueur totale du réseau en km	284.28	287.4
<b>Taux moyen d'extension du réseau sur 5 ans (%)</b>	<b>1.54%</b>	<b>5.15 %</b>
<b>Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans (%)</b>	<b>0.25%</b>	<b>0.19 %</b>

Le graphique ci-après montre l'évolution du réseau d'assainissement ces dernières années :



Afin de supprimer le rejet de la station d'épuration de Peujard dans le Riou Long, d'importants travaux ont débuté en 2015 pour permettre de transférer ces effluents vers la station d'épuration de Porto. Ces travaux consistent à :

- Créer un réseau de transfert de 10 km,
- Mettre en œuvre des postes de refoulement,
- Renforcer le réseau sur le secteur de Peyrot sur la commune de Saint André de Cubzac.

C'est une des raisons pour laquelle le linéaire de réseaux augmente considérablement ces dernières années. L'autre raison est l'urbanisation grandissante sur le territoire ces dernières années. Le nombre de lotissements et donc de linéaires de réseaux privés ne cessent d'augmenter.

---

---

## 5 TARIFICATION DE L'EAU

---

### 5.1 PRIX DE L'EAU

#### 5.1.1 LES MODALITES DE TARIFICATION

Le prix de l'eau vendue à l'abonné comprend :

- le prix de vente par le délégataire (part SOGEDO) correspondant aux charges de fonctionnement du service ;
- un complément au prix délégataire (part collectivité), reversé à la collectivité par le fermier, pour permettre d'amortir les charges de construction des ouvrages (création, renouvellement,) ;
- des redevances et taxes telles que celles de l'Agence de l'Eau ou TVA.

La facturation est semestrielle et le relevé des compteurs s'effectue une fois par an en général en septembre ou octobre.

La facture émise au début de la 1<sup>ère</sup> période, en novembre ou décembre, comprend une prime fixe concernant le semestre à venir, ainsi que la consommation indiquée par le compteur, déduction faite de l'estimation facturée le semestre précédent.

La facture émise au début de la 2<sup>ème</sup> période, en mai ou juin, comprend une prime fixe semestrielle ainsi qu'une estimation d'une partie de la consommation annuelle fixée à 50 % de la consommation de l'année précédente.

#### 5.1.2 LE PRIX DE L'EAU

- Par délibération du 12 Novembre 1993, le tarif de type binôme a été mis en place pour les factures d'eau, conformément aux dispositions de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.
- Par délibération du 16 décembre 2019, le conseil syndical a renouvelé le contrat d'affermage du service public de l'assainissement pour une durée de 12 ans.

Les prix de base du délégataire s'établissaient à :

- 30,36 € H.T. par an pour la prime fixe
- 0,759 € H.T. par m<sup>3</sup> consommé.

Les prix de base de la collectivité s'établissaient à :

- 20.40 € H.T. par an pour la prime fixe
- 1,408 € H.T. par m<sup>3</sup> consommé.

Ces tarifs sont recalculés tous les ans par application d'une formule de révision.

### 5.1.3 PRESENTATION D'UNE FACTURE

Détail de la facturation (tarifs applicables au 1er janvier 2021 et au 1<sup>er</sup> janvier 2022) :

<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>
<b>SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS</b>
<b>SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M<sup>3</sup></b>

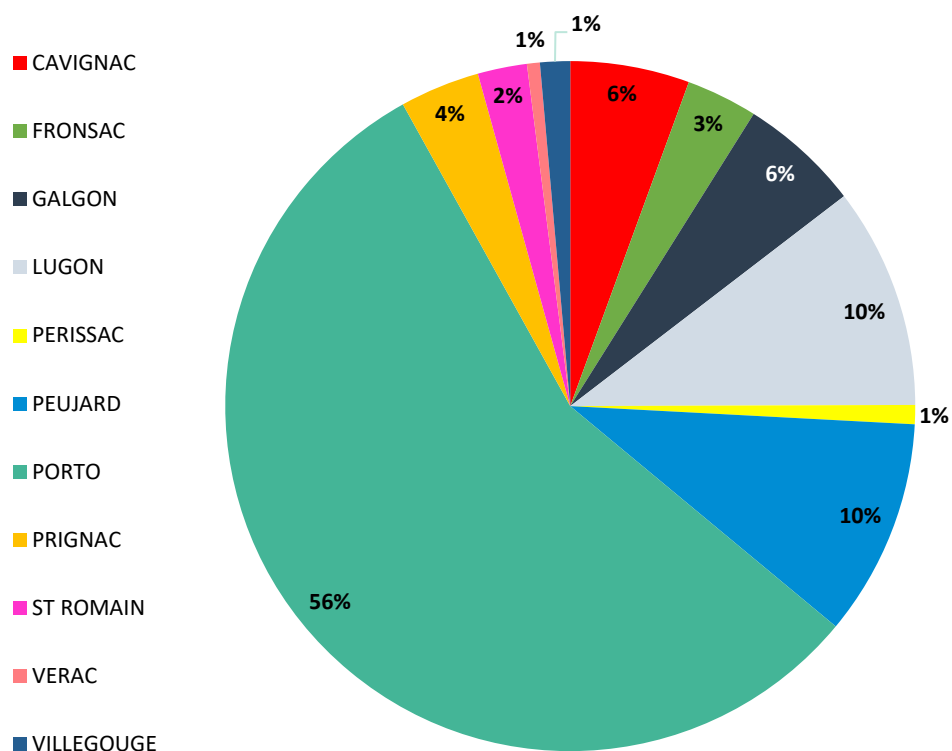
<u>Service de l'Assainissement</u>	QUAN TITE	P.U.			MONTANT HT	
		01/01/21	01/01/22	Ecart %	01/01/21	01/01/22
<b><u>SOGEDO EXPLOITATION</u></b>						
Prime Fixe ( pour l'année )	1	<b>30.360 €</b>	<b>31.640 €</b>	4.2 %	30.36 €	31.64 €
Consommation ( m <sup>3</sup> )	120	<b>0.759 €</b>	<b>0.791 €</b>	4.2 %	91.08 €	94.92 €
<b><u>COLLECTIVITE</u></b>						
Prime Fixe ( pour l'année )	1	<b>20.400 €</b>	<b>20.400 €</b>	0.0%	20.400 €	20.400 €
Part Collectivité ( m <sup>3</sup> )	120	<b>1.408 €</b>	<b>1.408 €</b>	0.0%	168.960 €	168.960 €
<b><u>TIERS</u></b>						
Agence de l'Eau Modernisation des réseaux de collecte ( m <sup>3</sup> )	120	<b>0.250 €</b>	<b>0.250 €</b>	0.0%	30.000 €	30.000 €
<b>TVA</b>		10%	10%		33.7759 €	34.080 €
<b>MONTANT TTC DE LA FACTURE</b>				1.5 %	<b>374.88 €</b>	<b>380.51 €</b>
<b>MONTANT TTC DU M<sup>3</sup> HORS PRIME FIXE</b>				1.3 %	<b>2.659 €</b>	<b>2.694 €</b>
<b>MONTANT TTC DU M<sup>3</sup> AVEC PRIME FIXE</b>				1.5 %	<b>3.124 €</b>	<b>3.171 €</b>

Les tarifs de la part du fermier évoluent en application du nouveau Contrat de Concession.

## 5.2 FACTURATION

Le graphique ci-dessous représente la répartition des volumes annuels facturés par système d'assainissement.

Répartition des volumes annuels facturés par système de traitement sur le territoire (en m<sup>3</sup>/an)



### 5.2.1 TAUX D'IMPAYES

SOGEDO s'emploie à effectuer les démarches nécessaires afin de recouvrer au paiement des factures émises auprès des usagers.

Le tableau suivant est un récapitulatif des créances non soldées au 31 décembre 2021 portant sur l'année précédente :

Exercice précédent	2020	2021
Volumes assainissement facturés (m <sup>3</sup> /an)	1 554 936	1 589 120
Nombre de factures émises au 31/12/N-1 :	31 926	32 293
Nombre de factures non soldées au 31/12/N :	1 057	1 462
Montant facturé l'année précédente (€) :	5 117 349	5 282 868
Montant impayé au 31/12/N (€) :	140 572	159 639
<b>Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :</b>	<b>2.75%</b>	<b>3.02 %</b>

## 5.2.2 TAUX DE RECLAMATIONS

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, le taux de réclamations est un *indicateur de performance* défini par le nombre de réclamations écrites rapporté pour 1000 abonnés.

Taux de réclamations / 1000 abonnés	2021
Nombre de réclamations écrites	3
Nombre d'abonnés	14 850
Taux	0.20

## 5.2.3 ECRETEMENTS ET DEGREVEMENTS

Selon les justifications apportées par les abonnés attestant d'incidents exceptionnels sur leurs installations intérieures, SOGEDO et/ou le SIAEPA ont procédé à des dégrèvements (rabais exceptionnels).

L'écrêtement est quant à lui un droit par lequel un abonné peut demander à ce que le montant de sa facture d'eau (part eau potable et/ou assainissement) soit limité à un certain plafond.

Une synthèse de ces actions réalisées en 2021 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Demandes de dégrèvement et écrêtement	2020	2021
Nombre de dossiers traités	135	64
Volume total dégrévé (m <sup>3</sup> ) :	48 812	22 357



Le détail 2021 des dégrèvements et écrêtements est présenté ci-après :

COMMUNE	Nombre de dossier	ASST		
		M3 DEGREVES	PART FERMIERE, en €	PART SYNDICALE, en €
AUBIE-ET-ESPESSAS	2	624	493,66	878,59
CADILLAC EN FRONSADAIS	6	918	731,85	1292,52
CAVIGNAC	2	229	182,58	322,42
CUBNEZAIS	1	404	319,05	568,83
CUBZAC-LES-PONTS	9	2364	1480,77	3328,49
GALGON	7	707	483,35	995,43
GAURIAGUET	1	87	67,3	122,49
LA LANDE DE FRONSAC	1	572	443,52	805,37
LUGON-ET-ILE-DE-CARNAY	3	1287	1000,75	1812,08
PEUJARD	4	389	228,63	547,7
ST ANDRE DE CUBZAC	27	10824	7631,42	15235,86
SAINT-GERVAIS	3	535	256,66	753,26
ST ROMAIN LA VIRVEE	2	2031	1615,98	2859,64
SALIGNAC	2	446	362,53	627,96
VIRSAC	1	220	180,4	309,76
PRIGNAC ET MARCAMPS	3	720	380,58	1013,75
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>22 357</b>	<b>15 859,03</b>	<b>31 474,15</b>

### 5.3 REDEVANCES AEAG

Le rapport annuel établi par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'année 2021 est présenté en annexe.

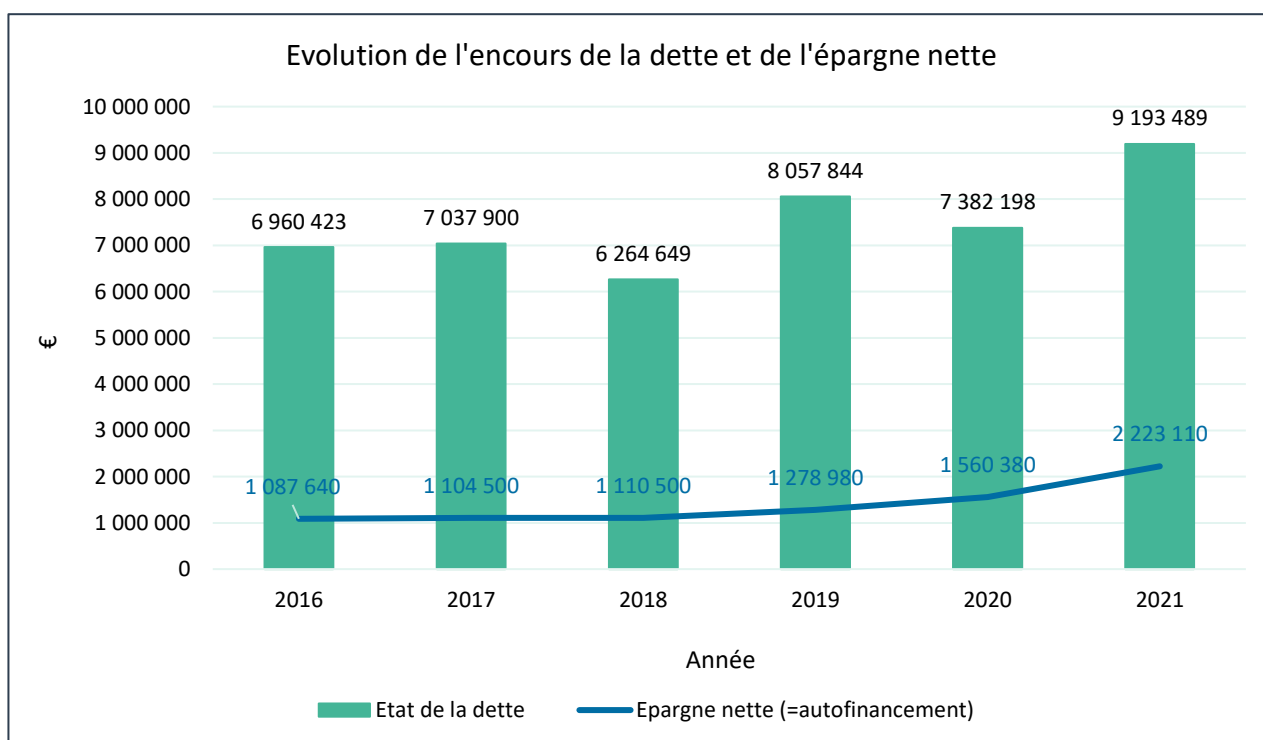
## 6 BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA

La dette au 31/12/2020 et au 31/12/2021 est présentée fait apparaître les valeurs suivantes :

ASSAINISSEMENT		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N		4 720 672.57 €	4 792 330.02 €
Montants remboursés	En capital	425 481.00 €	428 342.55 €
	En intérêts	128 628.00 €	118 730.01 €

### 6.1.1 AUTOFINANCEMENT ET CAPACITE D'EMPRUNT

Pour l'exercice 2021, l'autofinancement brut issu de la section de fonctionnement s'élève à 2 921 819,74 €. Déduction faite du montant du remboursement du capital, l'autofinancement net est de 2 223 110,49 €.



### 6.1.2 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

En l'absence de tout nouvel investissement, la durée d'extinction de la dette est d'environ 3 ans.

### **6.1.3 INVESTISSEMENTS**

Lors de l'exercice budgétaire 2021, le syndicat a engagé 5 939 019 € HT d'investissement.

850 810 € de subventions ont été perçus.

Les recettes liées au service (redevance assainissement) représentent 2 472 970 €.

Le montant des amortissements réalisés par la Collectivité s'élève à 1 244 086 €.

---

## **7 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE**

---

### **7.1 ABANDON DE CREANCES**

Aucun abandon de créances n'a été réalisé en 2021.

### **7.2 OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE**

Les collectivités en charge des services publics d'eau potable ou d'assainissement peuvent mener des actions de coopération humanitaire en affectant une partie des ressources à ces actions dans la limite de 1% des recettes annuelles du service considéré.

Dans ce contexte, le SIAEPA est engagé dans deux écoles et finance une aide à hauteur de 4 000 € à l'association Dynam'Eau pour la réalisation de forages profonds et de latrines.

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et son décret d'application du 3 juin 1994 donnent des compétences et des obligations nouvelles aux communes en matière d'assainissement non collectif. Depuis cette loi, les communes ont l'obligation de mettre en place un service chargé d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Les 3 Communautés de communes (32 communes) appartenant au Cubzadai-Fronsadai, ne disposant pas, pour la plupart, des moyens humains et techniques pour assurer l'exercice des missions de ce service, ont décidé de transférer cette compétence au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CUBZADAI-FRONSADAI.

Les prestations du S.P.A.N.C. ont donc débuté le 1<sup>er</sup> Janvier 2004 sur l'ensemble du territoire syndical, concernant environ 9.300 installations d'assainissement non collectif.

La nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 Décembre 2006 ainsi que l'arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, concernant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, renforcent ces missions.

Le service qui est délégué à un prestataire, la SOGEDO, comporte diverses prestations :

- L'instruction des dossiers de permis de construire et de réhabilitation ainsi que le contrôle de conformité des installations neuves,
- Le contrôle périodique des installations existantes d'Assainissement Non Collectif.

# 1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

COMMUNES	Population totale	ASSAINISSEMENT							
		Collectif				Abonnés Non collectif			
		Abonnés 2020	Abonnés 2021	%	Estimation population raccordée 2021*	Abonnés 2020	Abonnés 2021	%	Estimation population non raccordée 2021*
Asques	447	70	72	2.86%	<b>141</b>	<b>150</b>	150	0.00%	306
Val de Virvée	3 742	780	796	2.05%	<b>1 888</b>	<b>749</b>	770	2.80%	1854
Cadillac en Fronsadais	1 363	574	576	0.35%	<b>1298</b>	<b>27</b>	27	0.00%	65
Cavignac	2 338	816	845	3.55%	<b>1915</b>	<b>173</b>	176	1.73%	423
Cézac	2 750	251	262	4.38%	<b>677</b>	<b>779</b>	797	2.31%	2073
Cubnezais	1 795	471	492	4.46%	<b>1149</b>	<b>268</b>	273	1.87%	646
Cubzac les Ponts	2 592	966	976	1.04%	<b>2121</b>	<b>199</b>	207	4.02%	471
Fronsac	1 158	282	290	2.84%	<b>589</b>	<b>269</b>	272	1.12%	569
Galgon	3 152	900	937	4.11%	<b>1910</b>	<b>590</b>	599	1.53%	1242
Gauriaguet	1 447	324	330	1.85%	<b>790</b>	<b>268</b>	271	1.12%	657
La Lande de Fronsac	2 685	613	631	2.94%	<b>1496</b>	<b>486</b>	495	1.85%	1189
La Rivière	422	68	69	1.47%	<b>157</b>	<b>116</b>	113	-2.59%	265
Lugon et l'île du Carney	1 380	501	509	1.60%	<b>1081</b>	<b>130</b>	135	3.85%	299
Marsas	1 262	174	182	4.60%	<b>446</b>	<b>317</b>	351	10.73%	816
Mouillac	88		0		<b>0</b>	<b>42</b>	43	2.38%	88
Perissac	1 185	178	173	-2.81%	<b>391</b>	<b>352</b>	344	-2.27%	794
Peujard	2 239	758	773	1.98%	<b>1909</b>	<b>118</b>	118	0.00%	330
Saillans	387		0		<b>0</b>	<b>180</b>	181	0.56%	387
St Aignan	199		0		<b>0</b>	<b>111</b>	181	63.06%	199
St André de Cubzac	12 590	4 663	4 724	1.31%	<b>10389</b>	<b>930</b>	933	0.32%	2201
St Genès de Fronsac	921		0		<b>0</b>	<b>359</b>	369	2.79%	921
St Germain la Rivière	388	24	23	-4.17%	<b>52</b>	<b>141</b>	143	1.42%	336
St Gervais	1 971	625	634	1.44%	<b>1543</b>	<b>166</b>	166	0.00%	428
St Laurent d'Arce	1 538	171	180	5.26%	<b>427</b>	<b>460</b>	462	0.43%	1111
St Michel de Fronsac	547	79	80	1.27%	<b>164</b>	<b>174</b>	183	5.17%	383
St Romain la Virvée	897	208	210	0.96%	<b>461</b>	<b>191</b>	191	0.00%	436
Tarnes	337		0		<b>0</b>	<b>127</b>	125	-1.57%	337
Vérac	946	60	59	-1.67%	<b>145</b>	<b>316</b>	318	0.63%	801
Villegouge	1 277	229	237	3.49%	<b>498</b>	<b>362</b>	364	0.55%	779
Virzac	1 252	351	354	0.85%	<b>848</b>	<b>164</b>	165	0.61%	404
Marcenais	815				<b>0</b>	<b>347</b>	351	1.15%	815
Prignac et Marcamps	1 464	417	436	4.56%	<b>915</b>	<b>256</b>	253	-1.17%	549
<b>TOTAUX</b>	<b>55 575</b>	<b>14 553</b>	<b>14 850</b>	<b>2.04%</b>	<b>33 400</b>	<b>9 317</b>	<b>9 526</b>	<b>2.24%</b>	<b>22 175</b>

*\*Le calcul de l'estimation de la population 2021 a été fait à partir des données INSEE 2019 (dernières données disponibles). Le nombre moyen d'habitant par commune a été déterminé avec le ratio population totale / nombre d'abonné eau potable.*

*Pour l'année 2020, la population estimée a été calculée en ajoutant à la population 2019 la différence entre le nombre d'abonnés eau potable 2020 et 2019, multiplié par le nombre moyen d'habitant par logement. L'estimation de la population raccordée a été faite en multipliant le nombre d'abonné par le nombre moyen d'occupant par logement sur la commune. L'estimation de la population non raccordée a été faite en soustrayant à la population totale la population raccordée.*

*\*\*Pour l'année 2021, la population estimée a été calculée en ajoutant à la population 2020 estimée la différence entre le nombre d'abonnés 2021 et 2020, multiplié par le nombre moyen d'habitant par logement. L'estimation de la population raccordée a été faite en multipliant le nombre d'abonné par le nombre moyen d'occupant par logement sur la commune. L'estimation de la population non raccordée a été faite en soustrayant à la population totale la population raccordée.*

En 2021, **9526 abonnés** sont concernés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (soit environ 22 175 habitants), contre 9317 en 2020.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif sur le territoire syndical est de **120** et se décompose comme suit :

- Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (20 pts) ;
- Application d'un règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif approuvé par une délibération (20 pts) ;
- Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (30 pts) ;
- Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (30 pts).
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (20 pts)

Un règlement de service de l'Assainissement Non Collectif est en vigueur et appliqué sur le territoire.



## 2 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif pour l'année 2021 est de :

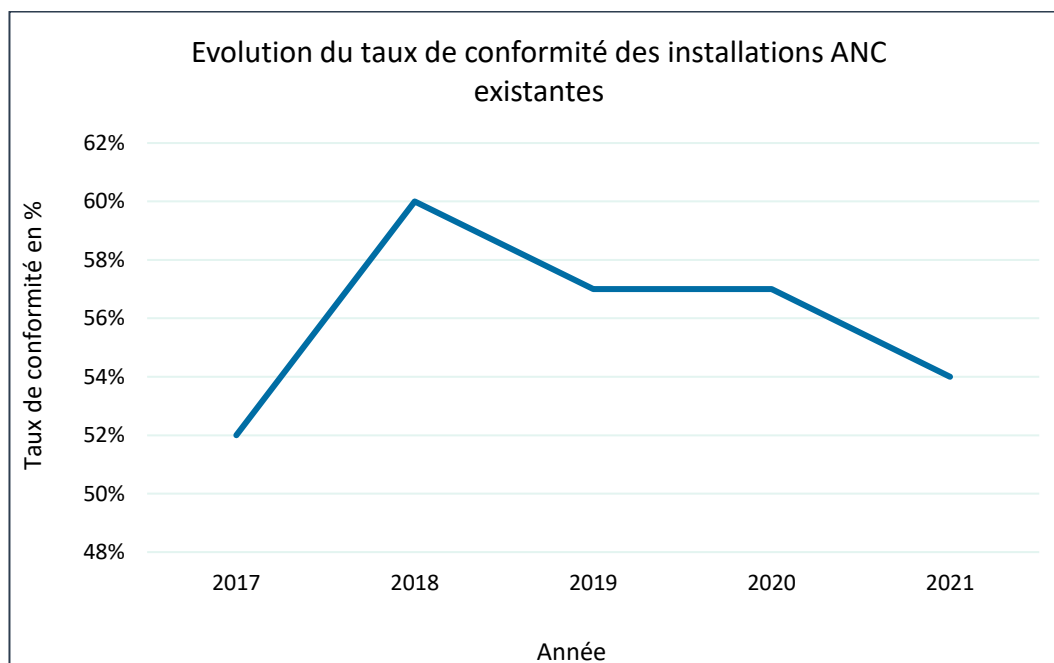
- 96% pour les installations neuves ou réhabilitées ;
- 54% pour les installations existantes.

Le taux de conformité est le pourcentage d'installations contrôlées par le SPANC depuis le début de son activité et considérées comme conformes ou conformes sous réserves de quelques travaux de remises en état ou d'entretien.

TAUX DE CONFORMITE (%)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Installations neuves	97	94	96	94	93*	96
Installations existantes	50	52	60	57	57	54

Les pourcentages de conformité restent stables.

\* : Les installations neuves non conformes sont principales dues à des filières recouvertes (oubli du propriétaire ou de l'entreprise de prévenir SOGEDO avant de recouvrir le chantier).



### 3 OPERATIONS REALISEES EN 2021

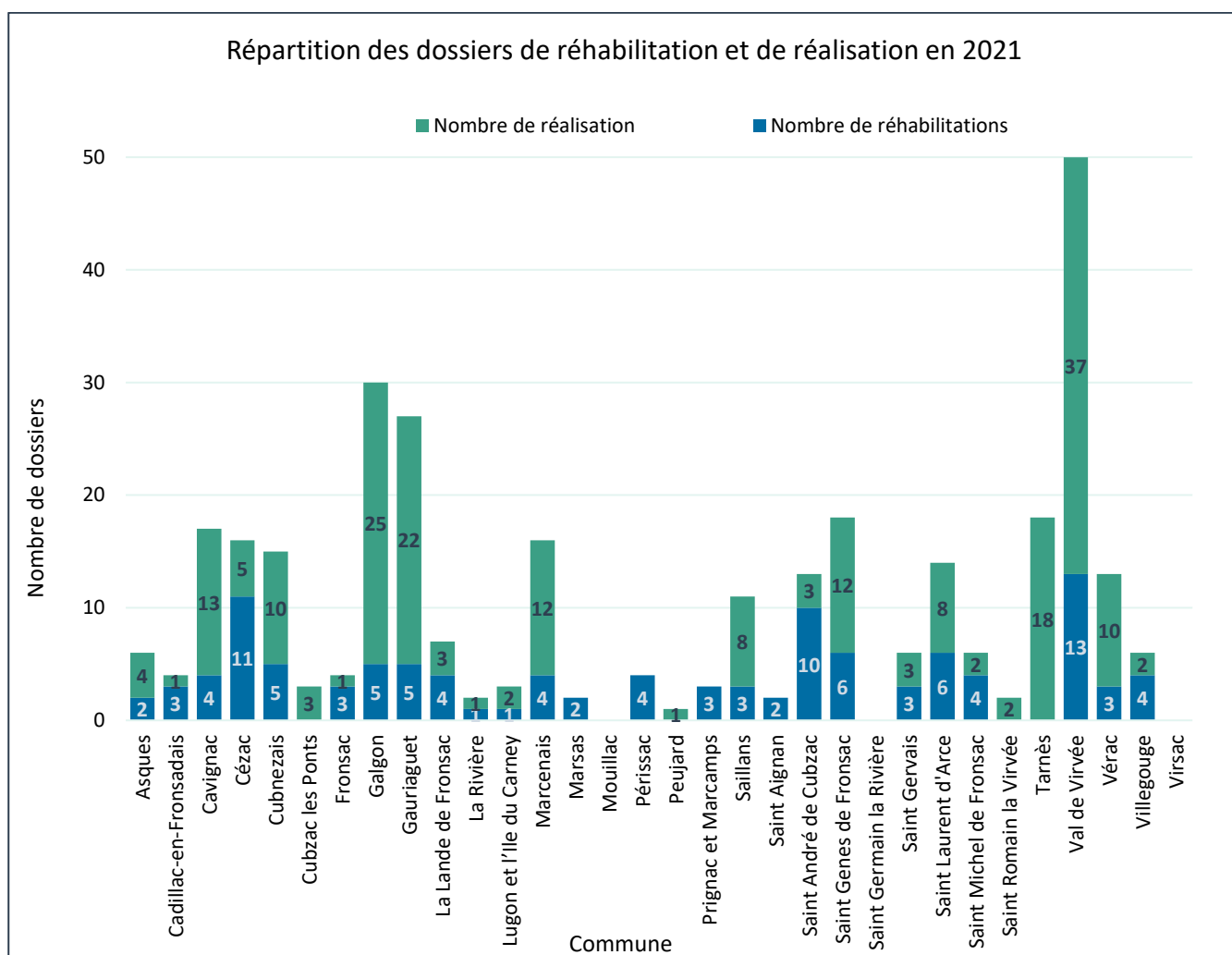
#### 3.1 INSTRUCTIONS DES REALISATIONS ET DES REHABILITATIONS

##### 3.1.1 AVIS SUR LES PROJETS

319 dossiers de réalisation ou de réhabilitation ont été instruits pour l'année 2021.

35% des dossiers (111 ANC) sont des réhabilitations.

Le graphique suivant représente la répartition des dossiers :



### 3.1.2 CONTROLES DE CONFORMITE

160 installations ont été contrôlées au cours de l'année 2021, qui se répartissent comme suit :

	Filière conforme	Filière non conforme	Nombre de contrôles
Asques	1		1
Cadillac-en-Fronsadais	1		1
Cavignac	4	1	5
Cézac	14		14
Cubnezais	10		10
Cubzac les Ponts	2		2
Fronsac	1		1
Galgon	16		16
Gauriaguet	5	1	6
La Lande de Fronsac	8		8
La Rivière			0
Lugon et l'Île du Carney	1		1
Marcenais	3	1	4
Marsas	2		2
Mouillac	1		1
Périssac	7		7
Peujard	1		1
Prignac et Marcamps	5		5
Saillans	3		3
Saint-Aignan			0
Saint André de Cubzac	13		13
Saint Genes de Fronsac	9		9
Saint Germain la Rivière	2		2
Saint Gervais	3		3
Saint Laurent d'Arce	11	1	12
Saint Michel de Fronsac	5		5
Saint Romain la Virvée	1		1
Tarnès	1		1
Val de Virvée	22		22
Vérac			0
Villegouge	4		4
Virzac			0
<b>Total 2021</b>	<b>156</b>	<b>4</b>	<b>160</b>

## 3.2 CONTROLES DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS EXISTANTES

### 3.2.1 COMMUNES FAISANT L'OBJET DE LA CAMPAGNE DE VISITES PERIODIQUES

En 2021, la campagne de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien a été menée sur 6 communes du territoire syndical.

Sur ces communes, **1096 contrôles** d'installations d'Assainissement Non Collectif ont été effectués dans le cadre de visites périodiques. L'état de fonctionnement de ces filières existantes se répartit comme suit :

	Total	Filière complète	Non accessible- Non vérifiable	Non conforme	Non conforme- Défaut de sécurité sanitaire	Pourcentage(%) Non conforme-Défaut de sécurité sanitaire
Cavignac	120	53	8	28	31	<u>26%</u>
Fronsac	146	37	24	43	42	<u>29%</u>
Périssac	240	116	40	31	53	<u>22%</u>
Prignac et Marcamps	166	41	35	61	29	17%
Saint Gervais	116	43	15	38	20	17%
Saint Laurent	308	131	46	99	32	10%
<b>Total</b>	<b>1096</b>	<b>421</b>	<b>168</b>	<b>300</b>	<b>207</b>	-
<b>Pourcentage (%)</b>	<b>100%</b>	<b>38%</b>	<b>15%</b>	<b>27%</b>	<b>19%</b>	-

Le pourcentage d'installations non conformes présentant des risques sanitaires est très important sur les communes de Cavignac, Fronsac et Périssac. Une campagne d'incitation à la réhabilitation menée conjointement avec les mairies concernées sera programmée début 2022.

#### Explication des différents états de filière :

- **Filière complète** : L'installation d'assainissement non collectif présentant un traitement primaire et secondaire accessibles et en bon état de fonctionnement.
- **Non accessible / Non vérifiable** : Les éléments présentés lors de la visite de contrôle n'ont pas permis de déterminer la filière d'assainissement en place ni de juger de son taux de conformité.
- **Non conforme** : Une partie au moins de l'installation ne respecte pas toutes les étapes de l'assainissement non collectif. Par exemple si les eaux prétraitées sont rejetées directement au fossé ou bien si les tranchées d'épandage sont connectées à un fossé.
- **Non conforme /Défaut de sécurité sanitaire** : Filière présentant des problèmes majeurs comme des défauts de structure des ouvrages ou des rejets d'eaux non traitées en surface ou en sous-sol (puits perdu), des dysfonctionnements importants entraînant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

**NB : 345 installations n'ont pu être contrôlées en raison de l'absence des propriétaires soit 23%. Ces derniers seront relancés ultérieurement.**

### 3.2.2 PAR LES MAIRIES OU LES PARTICULIERS EN 2021

**25 contrôles ont été demandés dans ce cadre.**

Les demandes des particuliers sont généralement dans le cadre d'une demande d'aide à la réhabilitation auprès du Département de la Gironde (soumis à conditions de ressources). Sur l'année 2021, 6 dossiers ont été subventionnés par le Département de la Gironde.

Les demandes des mairies font souvent suite à une plainte de voisinage.

Le tableau suivant représente l'état de fonctionnement des différentes installations contrôlées :

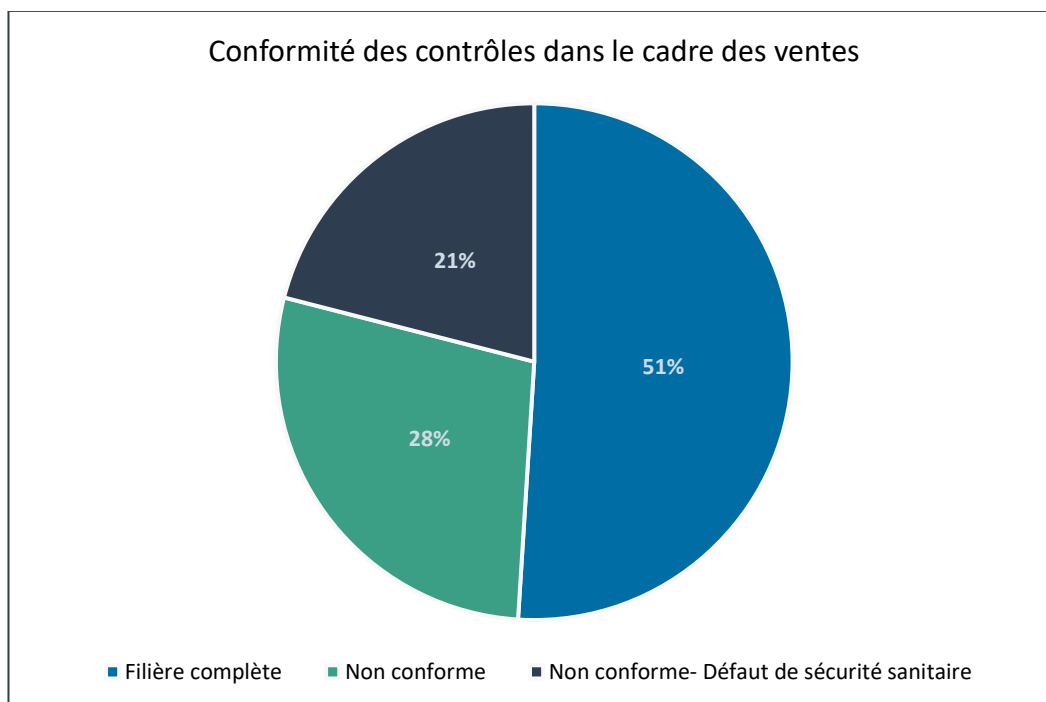
	Total	Filière complète	Non accessible- Non vérifiable	Non conforme	Non conforme- Défaut de sécurité sanitaire
Cavignac	2			1	1
Cézac	3				3
Cubnezais	3				3
Fronsac	1			1	
Galgon	5	2	1		2
Gauriaguet	1				1
La Lande de Fronsac	1	1			
Marsas	1		1		
Prignac et Marcamps	1				1
Saint André de Cubzac	1				1
Saint Genès de Fronsac	2				2
Saint Michel de Fronsac	2	1			1
Val de Virvée	2		1		1
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>16</b>

### 3.2.3 DANS LE CADRE DE VENTES IMMOBILIERES

201 contrôles ont été réalisés dans ce cadre.

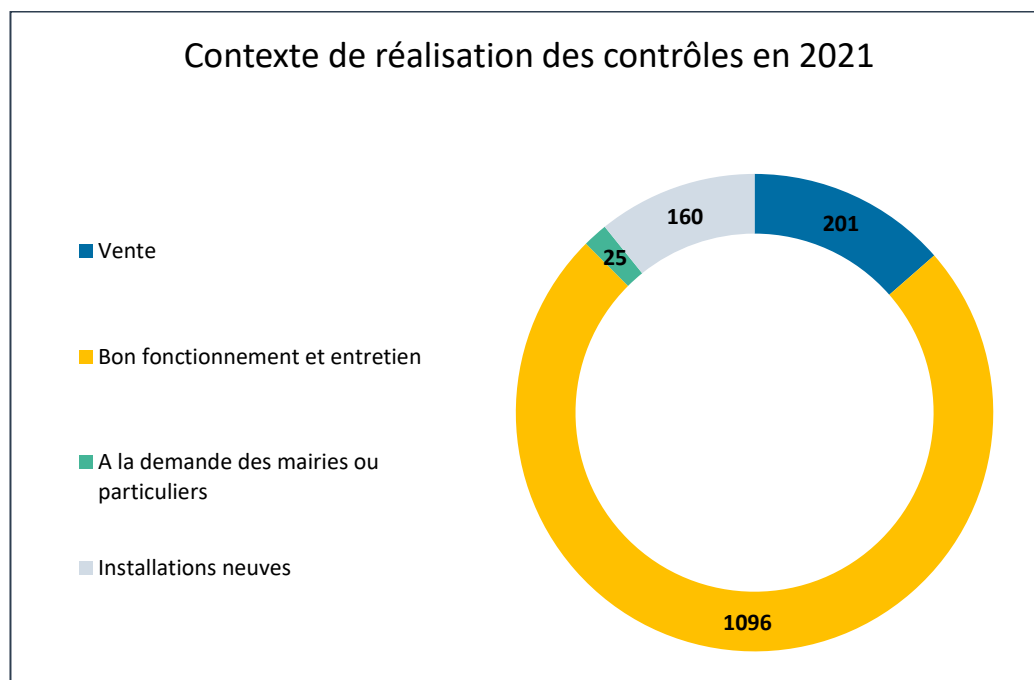
	Total	Filière complète	Non conforme	Non conforme- Défaut de sécurité sanitaire
Asques	2		1	1
Cadillac	0			
Cavignac	1	1		
Cézac	26	12	6	7
Cubnezais	5	3	2	
Cubzac les Ponts	3	3		
Fronsac	2	1	1	
Galgon	10	5	2	3
Gauriaguet	12	8	2	2
La Lande de Fronsac	2	1		1
La Rivière	11	2	3	6
Lugon et l'Île du Carney	1		1	
Marcenais	9	6	2	1
Marsas	2	1	1	
Mouillac	1		1	
Périssac	4	1	2	1
Peujard	-			
Prignac et Marcamps	1		1	
Saillans	5	3	2	
Saint Aignan	3	1	2	
Saint André de Cubzac	32	18	11	3
Saint Genès de Fronsac	14	9	3	2
Saint Germain la Rivière	1	1		
Saint Gervais	1		1	
Saint Laurent d'Arce	9	3	5	1
Saint Michel de Fronsac	7	1	1	5
Saint Romain la Virvée	2			2
Tarnès	1	1		
Val de Virvée	5	2		3
Vérac	10	5	5	
Villegouge	10	6	1	3
Virzac	1			1
<b>Total</b>	<b>201</b>	<b>103</b>	<b>56</b>	<b>42</b>

Les contrôles de conformité dans le cadre des ventes sont répartis comme suit :



### 3.2.4 SYNTHÈSE DES CONTRÔLES RÉALISÉS EN 2021

Au total, 1482 contrôles ont été effectués sur le territoire syndical en 2021.



---

## 4 OPERATIONS PREVUES POUR 2022

---

**200 dossiers** de permis de construire et de réhabilitations sont prévus pour 2022.

En 2022, **1500 contrôles** de bon fonctionnement des dispositifs sont prévus.

L'année 2022 sera marquée par la fin du contrat de prestation de services de la SOGEDO. Un nouveau marché sera lancé au printemps 2022 pour retenir le prochain prestataire en septembre 2022.

---

## 5 TARIFICATION ET BILAN FINANCIER DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

---

### 5.1 REDEVANCE

Pour l'année 2021, la redevance Assainissement Non Collectif est de **15,00€ HT par an**.

### 5.2 FACTURATION DANS LE CADRE DE VENTES IMMOBILIERES

Afin de maintenir son équilibre budgétaire, le conseil syndical a décidé de facturer le diagnostic des installations dans le cadre des ventes immobilières au prix de **140 € HT** (*délibération n°2011/13 du 04/02/2011*).

### 5.3 BILAN FINANCIER

Les recettes du service sont présentées ci-après :

Type de recettes	Montant
Recettes liées à la redevance	139 614 €
Recettes liées aux contrôles dans le cadre de vente immobilière	21 700 €
<b>Total</b>	<b>161 314 €</b>

**NB** : - Le nombre d'abonnés à l'assainissement non collectif au 31/12/2021 est de 9 256. La différence du total des redevances perçues et du total des redevances « théoriques » s'explique par les va-et-vient des abonnés au cours de l'année.

- 201 contrôles dans le cadre des ventes immobilières ont été réalisés en 2021. La différence du total des paiements perçus et du total des paiements « théoriques » s'explique par le fait que des paiements ont été effectués début 2021 pour les contrôles faits fin 2020 ou au contraire des paiements début 2022 ont été exécutés pour des contrôles effectués fin 2021.